



LA **34^{ème}**
**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE
DES MAIRES FRANCOPHONES**

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

KINSHASA du **3** au **7** novembre **2014**



SOMMAIRE

34^{ème} Assemblée générale **Jeudi 6 novembre 2014**

Séance solennelle d'ouverture

- M. André KIMBUTA, Gouverneur de la ville Province de Kinshasa.....	9
- S. Exc. M. Raymond TSHIBANDA, Ministre RD Congolais des Affaires étrangères.....	11
- Dr Meskerem GRUNITZKY-BEKELE, Conseillère du Directeur exécutif d'ONU Sida.....	13
- Mme Anne HIDALGO, Présidente de l'AIMF, Maire de Paris.....	15

Séance plénière

- Mise à jour de la liste des membres.....	21
- Approbation du compte rendu de la 33 ^{ème} Assemblée générale de l'AIMF tenue à Paris en novembre 2013.....	22
- Rapport d'activité 2013 présenté par le Secrétaire général.....	22
- Modification des Statuts et du Règlement intérieur.....	25
- Rapport sur l'exécution du budget 2013 et présentation des comptes.....	27
- Adoption des résolutions de la 34 ^{ème} Assemblée générale.....	28
- Rapport du Commissaire aux Comptes.....	28
- Élection des membres du Bureau.....	30
- Présentation du nouveau Bureau 2014-2016.....	31
- Adoption du projet de budget 2015.....	32
- Admission des nouveaux membres.....	34
- Fixation de la date, du lieu et du thème des prochaines manifestations de l'AIMF.....	34

Séance solennelle de clôture

- M. André KIMBUTA, Gouverneur de la Ville Province de Kinshasa.....	37
- Mme Anne HIDALGO, Présidente de l'AIMF, Maire de Paris.....	41
- M. M'Hamed Ali BOULEYEMEN, Ancien Maire de Tunis, Conseiller du Secrétaire général de la Francophonie.....	45
- S. Exc. M. Joseph KABILA KABANGE, Président de la République démocratique du Congo.....	47

Annexes

- Liste des participants.....	51
- Programme.....	57
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes 2013.....	59
- Présentation des nouveaux statuts et règlement intérieur.....	75

34^{ème} Assemblée générale

Séance solennelle d'ouverture

Excellence Monsieur le Ministre des Affaires étrangères, Coopération internationale et Francophonie,
Madame la Présidente de l'AIMF et Maire de Paris, chère Anne,
Honorables Députés et Sénateurs,
Mesdames et Messieurs les Membres du Bureau de l'AIMF, chers collègues,
Honorable Président de l'Assemblée Provinciale de Kinshasa,
Messieurs les Gouverneurs de Province et chers collègues,
Honorables Députés Provinciaux,
Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement Provincial de Kinshasa,
Mesdames et Messieurs les Maires membres de l'AIMF et de l'Association Nationale des Villes et Communes de la République Démocratique du Congo,
Mesdames et Messieurs, en vos rangs et qualités respectifs,
Distingués invités,

Kinshasa a été choisie, une fois de plus, pour accueillir une grande et importante rencontre francophone.

En effet, après avoir été, en 2012, la ville Hôte du 14^{ème} Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement de l'Organisation Internationale de la Francophonie, notre chère Ville abrite, deux ans après, la 34^{ème} Assemblée générale des Maires et Élus locaux du monde francophone.

Cette Assemblée générale, comme d'aucuns le savent, a été précédée par trois journées de réflexion et d'échanges de très haute facture axées sur des thématiques qui touchent à l'existence même de l'humanité et à son devenir ainsi qu'à l'interchangeabilité de nos rapports et modes de vie sur un espace devenu planétaire.

C'est donc un honneur, un privilège et une fierté pour la Ville de Kinshasa, capitale de la Francophonie, de s'afficher comme capitale de l'hospitalité pour accueillir des hôtes de marque venus de l'ensemble du monde francophone.

C'est le lieu pour moi de profiter de cette prise de parole pour réitérer à chacun de vous mes vœux de cordiale bienvenue.

Je saisi la même opportunité pour rendre un hommage mérité à Son Excellence Monsieur le Président Joseph KABILA KABANGE, Président en exercice du Sommet de l'Organisation Internationale de la Francophonie, dont l'engagement et l'action en faveur du retour de la paix et de la stabilité dans notre pays a créé un environnement serein et propice à l'organisation et à la tenue au Congo des grands rendez-vous internationaux à l'exemple de notre Assemblée générale.

Je m'en vais également remercier très sincèrement Son Excellence Monsieur le Ministre des Affaires étrangères, Coopération internationale et Francophonie, pour avoir bien voulu présider la cérémonie solennelle d'ouverture de nos assises.

Excellence, votre présence en ce lieu est un honneur pour les Élus locaux et un moment de partage de notre attachement commun aux valeurs de la Francophonie.

Mesdames et Messieurs,
Distingués invités,

Acceptez que je puisse, une fois de plus, saluer le courage dont a fait montre la Présidente de notre Association, Madame HIDALGO, qui, en dépit de la campagne autour du virus Ebola qui a frappé une partie du continent et fait vaciller le monde, n'a pas tremblé.

Elle est restée ferme et a maintenu la tenue de ce grand rendez-vous de notre organisation en Afrique et à Kinshasa.

Madame la Présidente, en votre absence le lundi dernier, les membres de l'Association ont salué votre courage et, par-delà, la solidarité qu'exprime votre décision envers les victimes de cette terrible maladie.

Chère Anne, merci pour votre solidarité et bravo pour votre courage !

Mesdames et Messieurs,
Distingués invités,

Pour mémoire, je voudrais rappeler que la ville de Kinshasa est membre de notre prestigieuse Association depuis 1979. Et, aussi loï que remonte son adhésion, elle est demeurée très attachée à ses valeurs fondamentales.

Je me dois, à cet effet, de remercier l'AIMF de ce qu'elle a pu accomplir au bénéfice de notre ville et qui restera longtemps présent dans la mémoire du kinois.

En effet, la ville de Kinshasa a été sensible à la solidarité de la famille francophone lors des inondations dont elle a été victime en 2008. L'intervention de notre organisation avait permis notamment de venir en aide aux familles en détresse.

Par ailleurs, dans un passé récent, deux projets à caractère social ont pu être réalisés :

- C'est la construction du centre hospitalier d'État de Ngiri-Ngiri qui a pour vocation de faciliter l'accès aux soins de santé à une large partie de la population en situation difficile.
- C'est également le cas de la Maison des Savoirs qui a permis d'offrir les outils modernes de connaissance au plus grand nombre possible et à des coûts particulièrement faibles.

Grâce à la Commission permanente « Dialogue interculturel et paix », que j'ai l'insigne honneur de présider, l'AIMF accompagne le processus de consolidation de la paix à l'Est de la RDC. La plateforme des Autorités locales des Pays des Grands Lacs en est une illustration.

C'est dans ce cadre que l'on doit également inscrire l'implication de l'AIMF dans la gestion pacifiée de la crise qu'ont traversée les deux Congo suite aux expulsions massives des ressortissants de la RDC.

Mesdames et Messieurs,
Distingués invités,

Je voudrais terminer en souhaitant plein succès aux travaux de la présente Assemblée générale tout en émettant le vœu que l'AIMF reste fidèle à sa vision globale en faveur d'une action locale efficace et bénéfique aux populations.

Que Dieu bénisse nos travaux ainsi que chacun des participants.

Je vous remercie.

S. Exc. M. Raymond TSHIBANDA
Ministre RD Congolais des Affaires étrangères

Madame la Présidente de l'Association Internationale des Maires Francophones,
Monsieur le Secrétaire général,
Mesdames et Messieurs les membres du Bureau,
Excellences, Messieurs les Ambassadeurs,
Mesdames et Messieurs les maires des villes membres de l'AIMF,
Mesdames et Messieurs,
Distingués invités,

Deux ans après l'organisation par la République démocratique du Congo du 14^{ème} Sommet de l'Organisation Internationale de la Francophonie, défi que notre pays avait réussi à relever avec brio, il est pour moi un honneur et une fierté de procéder ce jour à l'ouverture solennelle des travaux de la 34^{ème} Assemblée générale de l'Association Internationale des Maires Francophones.

De prime abord, je voudrais vous souhaiter, au nom de son Excellence Joseph Kabila Kabange, Président de la République, chef de l'État, du gouvernement et du peuple congolais, la bienvenue en République démocratique du Congo.

Je voudrais aussi saluer et remercier, d'une manière particulière, Madame Anne Hidalgo, Maire de Paris et Présidente de l'Association Internationale des Maires Francophones, pour avoir maintenu la tenue des présentes assises à Kinshasa en dépit de la psychose qui avait commencé à se développer dans certains milieux à cause de l'épidémie à virus Ebola, laquelle avait éclaté sur le continent et notamment à Djera, soit à plus ou moins 1 200 kilomètres de Kinshasa, épidémie que fort heureusement, la campagne de riposte mise en place a su circonscrire, maîtriser et va bientôt vaincre.

Mesdames et Messieurs les maires, la tenue de vos assises à Kinshasa constitue un des actes majeurs qui vient couronner le mandat du Président de la République démocratique du Congo en tant que Président en exercice de la Conférence des chefs d'État et de gouvernements de l'Organisation Internationale de la Francophonie avant que bientôt, soit dans une vingtaine de jours, il ne passe le flambeau à son homologue et frère, son Excellence Macky Sall, Président de la République du Sénégal dont le pays va abriter le 15^{ème} Sommet de la francophonie.

Votre réunion est donc à la fois importante et opportune. Elle est d'autant plus importante qu'au cours des trois journées de réflexion qui ont précédé cette ouverture solennelle, vous vous êtes penchés sur des thèmes aussi bien d'actualité brûlante que variés, à savoir « Villes et migrations internationales », « Dialogue entre les autorités locales, l'Union européenne et autres partenaires », « Les villes et la lutte contre le changement climatique ».

Eu égard à la pertinence de ces thèmes et à la qualité des participants, j'ai la ferme conviction que vos discussions ont abouti à des recommandations et décisions qui, prises en compte par les différents États et gouvernements de l'Organisation Internationale de la Francophonie, devraient permettre d'améliorer les conditions de vie de nos populations.

Mieux que quiconque, vous connaissez en effet la vitesse à laquelle le processus d'urbanisation est en train d'évoluer dans ce monde en perpétuelle mutation. Plus de 50 % de la population mondiale vit dans les villes et certaines études estiment qu'on atteindra 70 % dans quelques décennies. Vous constituez donc le thermomètre idéal pour rendre compte de la fièvre provoquée dans nos pays par la croissance démographique, la demande de services publics, la révolution technologique, les contraintes socio-économiques, voire le changement climatique. Défis et enjeux majeurs qui interpellent constamment les

gouvernants à tous les niveaux. Aussi, comprendrez-vous que c'est avec impatience que ces gouvernants attendent les conclusions de vos délibérations.

Mesdames et Messieurs les maires, sur ce, et tout en souhaitant plein succès à vos travaux, je déclare ouverte la 34^{ème} Assemblée générale de l'Association Internationale des Maires Francophones.

Et je vous remercie.

Excellence,
Monsieur le ministre des Affaires étrangères, coopération internationale et de la francophonie,
Monsieur le Gouverneur de la ville province de Kinshasa,
Madame la Présidente de l'AIMF et Maire de Paris,
Mesdames et Messieurs les Maires,
Monsieur le Président Soglo,
Mesdames, Messieurs les représentants des partenaires internationaux et des corps diplomatiques,
Mesdames, Messieurs,

C'est pour moi un grand honneur et un agréable devoir de représenter l'ONUSIDA devant cette auguste assemblée. Le directeur exécutif de l'ONUSIDA, Monsieur Michel Sidibé, empêché, m'a chargée de vous transmettre ses chaleureuses salutations et ses félicitations au gouvernement de la République démocratique du Congo et à Monsieur André Kimbuta, Gouverneur de Kinshasa, d'avoir accepté d'abriter la 34^{ème} Assemblée.

Il m'a également chargée de transmettre ses sincères remerciements à Madame Anne Hidalgo, Maire de Paris et Présidente de l'AIMF pour la collaboration fructueuse et son engagement.

Permettez-moi aussi de féliciter le comité d'organisation pour le choix pertinent et d'actualité des thèmes des ateliers et les participants pour la qualité des présentations et des débats. J'ai beaucoup appris.

Mesdames, Messieurs, mon message s'articulera autour de quatre points.

Mon premier constat, c'est que la bataille pour l'avenir de la santé et du développement humain se gagnera ou se perdra dans les villes. Comme vous le savez, en 2020, six personnes sur dix vivront dans des grandes mégapoles de plus de dix millions d'habitants. De plus, la majorité de ces villes se trouvera dans les pays à revenu faible et intermédiaire.

Nous savons par ailleurs que les coûts et les conséquences des problèmes de santé pèsent sur les villes d'une manière disproportionnée. Un grand nombre d'oubliés des sociétés modernes, pour des raisons sociales, politiques, économiques, sont concentrés dans nos villes. On estime aussi que 55 à 60 % des personnes vivant avec le VIH résident dans les zones urbaines. Enfin, dans les villes, le VIH se propage d'une façon rapide et insidieuse mettant ainsi en danger les populations les plus à risque et par-delà la population générale.

Mon deuxième constat, c'est qu'en unissant nos forces, nous pouvons transformer nos villes en des centres d'innovation et d'actions rapides pour produire des résultats palpables en matière de santé et développement. En effet, les villes regorgent des meilleurs talents et compétences de nos sociétés qui sont capables de trouver des solutions aux problèmes rencontrés dans l'espace urbain, à savoir la pauvreté, la maladie et les inégalités. Les villes permettent de réaliser aussi des économies d'échelle, de faciliter l'accès à la technologie et offrent une proximité avec les marchés et les services pour une croissance et un développement social plus efficace. On peut aussi citer que les groupements de la société civile se trouvent aussi dans les villes. Il est donc temps de tirer parti de ces avantages pour transformer la riposte mondiale au VIH et atteindre nos objectifs, à savoir mettre fin au sida d'ici 2030. Des actions pertinentes menées contre le VIH dans les villes ont prouvé qu'elles peuvent avoir un effet boule de neige sur les actions entreprises dans l'ensemble des pays, voire dans une région entière.

Mon troisième propos, c'est que les effets destinés à mettre fin à l'épidémie du sida offrent une occasion extraordinaire de transformer nos villes. La réponse au sida interpelle chacun d'entre nous à exprimer pleinement sa propre humanité et sa compassion. Car en matière de riposte au sida, il est impératif de lutter contre la stigmatisation, la discrimination et l'exclusion. Les dirigeants des villes sont mieux placés pour combler le fossé entre santé et soins. Afin que la notion de soins de santé prenne tout son sens pour chaque individu partout où il se trouve et quel que soit son mode de vie. Vos villes peuvent être le lieu propice pour la mise en œuvre des réponses solides et fondées sur le droit.

Vos efforts pour mettre fin au sida dans vos villes permettront également de franchir des barrières politiques et institutionnelles, bâtir des partenariats publics privés novateurs, engager et responsabiliser les communautés, mettre en place des plates-formes de pointe pour la prestation de services qui pourront aider par la suite les villes à relever d'autres défis de santé publique telle que la tuberculose, le paludisme, la santé sexuelle et reproductive, la santé maternelle et infantile, les violences basées sur les gens, les maladies non-transmissibles ainsi que de nouvelles menaces comme le virus Ebola.

Enfin, mon quatrième propos, c'est compte tenu de la croissance rapide que connaissent les villes, nous devons agir vite et maintenant de manière stratégique pour mettre fin à l'épidémie du sida. C'est pourquoi, le 1^{er} décembre 2014, à Paris, à l'occasion de la Journée mondiale de la lutte contre le sida, Monsieur Michel Sidibé, directeur exécutif de l'ONUSIDA, avec Madame Anne Hidalgo, Maire de Paris, le directeur exécutif de ONU-Habitat et le Président de l'Association internationale des professionnels de santé spécialisés dans le traitement du sida, lanceront une nouvelle initiative pour une riposte au VIH accélérée dans les villes.

La stratégie appelle à une accélération de grande ampleur et rapide des programmes de prévention et de traitement dans une approche centrée sur les personnes. Elle renforcera les avantages d'une action ciblée. Elle sera dirigée par les maires et les gouverneurs des villes en partenariat avec les responsables de la santé publique, les représentants de la société civile, des autorités chargées de faire appliquer la loi et d'autres partenaires clefs.

Enfin, Mesdames, Messieurs, en unissant nos forces et en militant pour des traitements précoces et des programmes de prévention, ciblés et efficaces, nous pourrions éviter plus de 90 % de nouvelles infections dans les zones urbaines. Nous avons l'évidence pour cela.

En conclusion, les dirigeants des villes peuvent et doivent jouer un rôle essentiel. Pendant les trois jours de dialogue et d'échanges, ce constat du rôle essentiel des autorités locales pour la santé et le développement des communautés, a été réaffirmé à plusieurs reprises.

Convaincue de cela, l'ONUSIDA vous invite à œuvrer dès maintenant en faisant vôtre la Déclaration de Paris qui sortira après le lancement de l'initiative, le 1^{er} mai et à vous engager à mettre fin au sida dans vos villes d'ici 2030, et d'utiliser la réponse du sida comme une porte d'entrée pour une transformation sociale plus large.

Mesdames, Messieurs, la transformation de nos villes pour le changement social, pour le développement et l'équité, exigera plus que des fonds et des ressources, elle exigera un *leadership* fort, du courage et de l'imagination.

Je vous remercie.

Monsieur le Ministre des Affaires étrangères,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Monsieur le Gouverneur de Kinshasa, Cher André,

Merci pour cette belle assemblée des maires francophones. Permettez-moi bien sûr de saluer toutes les hautes personnalités, Monsieur l'ancien Président du Bénin, Monsieur le représentant d'Abdou Diouf ici présent, les parlementaires, les ambassadeurs, le Bureau de l'AIMF avec lequel j'ai plaisir à travailler et j'ai eu plaisir à préparer cette Assemblée générale, et puis bien sûr tous les maires de la planète qui sont venus ici. Merci.

Mais avant toute chose, merci au Gouverneur de Kinshasa, parce qu'il nous offre une opportunité magnifique, nous retrouver dans sa ville, une ville à l'image de ces très grandes villes d'Afrique qui sont en pleine évolution, en plein mouvement, où convergent tous les défis de la planète.

Merci pour cet accueil magnifique. Nous avons trouvé ici des conditions idéales pour travailler pendant ces trois jours, et encore cette journée qui nous est réservée. Et nous avons pu, non seulement découvrir les réalisations de cette ville, découvrir la puissance des artistes de cette ville, mais aussi tout ce que cette ville a pu offrir pour que la convivialité soit au rendez-vous, parce qu'à l'AIMF, on travaille, on travaille beaucoup, on échange beaucoup. On s'influence avec nos bonnes pratiques et puis on danse aussi.

Merci cher André.

Je dirais « *kitoko maka assi.* »

Je voudrais aussi remercier tous les maires, femmes et hommes, qui sont venus de très loin et permettez-moi d'avoir une mention particulière pour nos amis du continent asiatique et notamment la délégation de la ville de Hué, au Vietnam. Je sais qu'ils ont fait un long voyage. Et ils prouvent, par leur présence, la force de leur engagement pour la francophonie et ils prouvent aussi, comme les autres maires ici présents, que la francophonie est une famille qui est présente sur tous les continents.

Nous l'avons vu, bien sûr, les maires africains très nombreux ici présents, l'Europe est présente, l'Amérique du Nord qui s'organise pour développer, diffuser notre belle langue, et je voudrais saluer nos collègues venus du continent nord-américain. Merci à vous.

L'AIMF est une très belle association qui grandit. Nous allons, si vous en êtes d'accord tout à l'heure approuver l'adhésion de nouvelles villes dans notre organisation, des villes de Mauritanie, du Liban, du Sénégal et une ville française, et notre assemblée grandit parce que je crois que le cadre de travail que propose l'AIMF est un cadre, à la fois – je l'ai dit – de convivialité, de partage, partage d'une langue, partage de valeurs, mais aussi d'efficacité.

Je voudrais remercier le secrétariat permanent de l'AIMF qui nous permet de faire ce que nous ne faisons pas dans d'autres organisations de villes, à savoir apporter des moyens concrets pour des projets concrets sur nos territoires. Merci à l'ensemble des membres du secrétariat de l'AIMF.

Vous l'avez dit, mes chers amis, le congrès a démarré lundi avec un certain nombre de sujets, de réunions thématiques qui se sont tenues, des réunions qui portaient sur cette nouvelle crise sanitaire

sur Ebola, en s'inspirant beaucoup de la structuration des soins, de cette offre de soins sur laquelle nous nous sommes engagés depuis longtemps, notamment autour de la question du VIH sida.

Je voudrais vous remercier, Madame la représentante de l'ONUSIDA. Vous savez que vous avez tout notre soutien, le soutien de l'AIMF, le soutien de la Présidente, le soutien de tous les maires qui sont ici parce que nous partageons cette conviction avec vous sur ce sujet, sur ces sujets de santé. Oui, c'est à travers l'action des villes que nous arriverons à faire reculer cette épidémie comme nous apporterons aussi des solutions sur la question d'Ebola.

Ce sujet, cette affirmation je peux la reprendre sur d'autres thèmes. Nous avons travaillé hier sur la question du climat, le défi climatique. Nous avons là aussi la conviction que c'est dans les villes que nous allons pouvoir apporter des solutions. Les villes sont les territoires des solutions. Ce sont les territoires de tous les défis, les territoires parfois de conflits, parfois de difficultés parce que les populations sont nombreuses, sont jeunes, sont à la recherche d'avenir, d'activités. Et sans doute que l'idéal des villes pour toutes les populations, sur l'ensemble de nos continents, est beaucoup plus fort que ce que nous pouvons sans doute offrir chaque jour comme opportunité et notamment je pense à la jeunesse.

Mais en même temps, nous le savons, c'est vers les villes que se tournent tous les espoirs de beaucoup de populations. Et nous, les maires, nous sommes là pour non seulement comprendre ce qui se passe, ces évolutions du monde et le rôle des villes dans ces nouvelles organisations mondiales, mais nous sommes aussi là, nous le savons, c'est le choix que nous avons fait en voulant être maires, nous sommes là pour apporter des solutions concrètes.

Le rôle de l'AIMF, dans ces solutions concrètes, est, je crois, reconnu et j'en veux pour preuve la façon dont l'Europe nous soutient. Je veux vous le dire et cette assemblée générale aura l'occasion de se pencher sur cette avancée, les financements européens sont au rendez-vous, à la demande de l'AIMF, l'Europe va davantage soutenir nos projets pour gagner en coopération, en efficacité sur l'ensemble de nos programmes, qu'il s'agisse des questions de climat, qu'il s'agisse des questions de gouvernance, des questions de santé ou encore de la promotion des femmes. Ces sujets-là vont être beaucoup plus soutenus encore par l'Europe.

Je voudrais remercier ici, en notre nom à tous, les autorités européennes pour la confiance qu'elles nous font. Nous ne trahisons pas cette confiance. Vous verrez, les projets que nous porterons avec votre soutien sont aussi des projets dont vous pourrez être fiers et que vous pourrez présenter comme des réalisations efficaces. Ce soutien est important. Nous l'avons vu, il nous permet d'aller aussi plus loin.

Notre association évolue, va plus loin et va sur de nouveaux terrains. Il y a un terrain qui m'est particulièrement cher, c'est la question de l'égalité entre les femmes et les hommes, la question de la promotion des femmes. Je souhaite vraiment mettre à profit ma présidence. Et je sais que je suis soutenue en cela par les femmes et les hommes qui composent notre belle assemblée. Je sais que je suis soutenue sur cette dimension.

Là aussi, nous avons la conviction que, pour progresser, pour faire progresser nos sociétés, la démocratie, nos villes, pour apporter ces solutions concrètes, pour aller vers une meilleure gouvernance, pour aller vers une gouvernance plus efficace, il faut considérer que la moitié de l'humanité ne peut pas rester sur le bord du chemin. La moitié de l'humanité, ce sont les femmes, elles se conjuguent avec les hommes pour faire en sorte que les solutions efficaces soient trouvées dans nos villes, au profit de la population. Je veux vraiment que ce sujet soit un sujet majeur de la mandature que j'ouvre avec cette présidence de l'AIMF.

Je voudrais aussi avancer sur d'autres sujets qui sont nouveaux pour nous. Mais là encore, ce sont les maires et les maires africains qui ont pris les choses en main et qui ont dit : « *Nous, on veut aussi rentrer dans une démarche, cette diplomatie des villes.* » Cela peut paraître un mot un peu théorique « diplomatie des villes » Mais non. Des maires se sont pris par la main, ont décidé de travailler ensemble sur ce rôle des maires médiateurs. Là aussi, je ne peux qu'encourager ces initiatives et nous avons ici de

beaux représentants de ces initiatives, je veux bien sûr saluer le Gouverneur de Kinshasa mais aussi le maire de Brazzaville qui ont initié cette démarche, appuyés par d'autres maires. Je sais que Khalifa Sall, Maire de Dakar et Secrétaire général de notre Association a aussi joué un rôle très important dans ce travail-là, mais la médiation est aussi un sujet important.

Je voudrais vous dire, et nous aurons l'occasion sans doute d'y revenir dans cette journée de travaux en plénière, cette médiation qui a déjà connu des succès, comme je vous l'ai dit, va aussi s'engager auprès de la mairie de Bangui. Je voudrais saluer la maire de Bangui, ici présente, lui dire qu'elle n'est pas seule, que nous savons qu'elle affronte une situation extrêmement grave, extrêmement critique. Que la Présidente aussi de la République centrafricaine est une femme de grand courage, que nous connaissons ici. Elle a été maire de Bangui. Nous avons confiance dans le travail que vous faites et nous serons à vos côtés. Il y aura effectivement une mission dès demain qui viendra sur ce travail, notamment de médiation, pour accompagner, faciliter le dialogue avec la maire de Bangui. Et je voudrais saluer l'AIMF pour cette initiative prise et les maires qui vont s'engager et accompagner cette démarche de l'AIMF auprès de la maire de Bangui.

Il y a aussi, dans ce souci de dialogue, le travail qui va être engagé là aussi autour des Grands lacs. Un sujet important, un sujet sur lequel l'AIMF a souhaité s'engager pour faire en sorte que les pêcheurs congolais, les pêcheurs rwandais puissent avoir un espace de dialogue et non pas de confrontations pour que des solutions puissent être trouvées. Là aussi, ce sujet est un sujet sur lequel l'AIMF s'investit. Je voulais bien sûr les évoquer devant vous.

Nous les avons évoquées tout à l'heure avec votre propos, chère Madame : la question du sida et la question d'Ebola sont des questions majeures. Merci cher Gouverneur de Kinshasa d'avoir rappelé que cette assemblée devait se tenir ici. Je ne sais pas si c'est faire preuve de courage mais en tous les cas, je voulais, là aussi, vous dire que je n'accepte pas la stigmatisation. Je n'accepte pas la stigmatisation de celles et ceux qui, parce que le virus Ebola a entraîné une crise sanitaire extrêmement dure, extrêmement violente – et je suis en solidarité avec les pays qui aujourd'hui sont confrontés à la propagation de ce virus – eh bien qu'à cause de cette crise sanitaire que nous connaissons, notamment en Afrique, nous ne pourrions plus mettre le pied sur le continent africain. Cela n'a pas de sens.

Et bien sûr que cela a du sens de se retrouver ici avec cette association. C'est aussi un message qui aura sa dimension et ses répercussions sur notamment la question sanitaire et sur la question des propositions très concrètes que nous pouvons faire. Vous avez travaillé dès lundi sur cette question. Le Bureau de l'AIMF vous proposera des initiatives là aussi très concrètes pour permettre, sur la question notamment d'Ebola, de venir en soutien à un certain nombre de pays, à un certain nombre de villes pour remettre en place des systèmes de santé et d'éducation qui permettent de lutter contre ce virus.

Nous savons que l'élément numéro un, c'est avoir des systèmes de santé et d'éducation qui permettent d'éviter, d'empêcher, de limiter la propagation de ce virus, qu'il s'agisse d'Ebola ou du VIH. Nous allons voter beaucoup de projets qui vont venir soutenir les actions des maires confrontés à ces pandémies.

Je voudrais, enfin pour conclure ce propos introductif, vous dire que j'ai beaucoup de plaisir aussi à partager cette langue avec vous. Je le disais en présence du Président Abdou Diouf, il y a quelques jours à Paris, moi, j'ai aussi une autre langue maternelle puisque je suis née en Espagne. Et pendant très longtemps, je m'interrogeais, petite fille, en me disant : « *Est-ce qu'on peut avoir deux langues maternelles ? L'espagnol pour moi et le français ?* » Et puis, j'avais fait une très belle rencontre d'un très grand monsieur, Georges Semprun, qui est un très grand auteur, qui a été ministre de la Culture du premier gouvernement espagnol démocratique et lui-même m'a dit : « *Mais tu sais, nous sommes plusieurs à avoir plusieurs langues maternelles.* » Et en fait, avoir plusieurs langues maternelles, cela donne beaucoup de forces, cela donne une certaine agilité, de pouvoir passer d'une langue à l'autre. Cela donne sans doute aussi une ouverture culturelle extrêmement importante.

Je pense que le français qui est notre trait d'union, la langue que nous avons en partage dans cette belle assemblée des maires francophones, est une langue avec laquelle nous aimons jouer. Et hier, j'ai vu des

artistes de Kinshasa, des chanteurs qui jouaient aussi avec cette langue et avec la francophonie. C'est tout cela, la francophonie, ce trait d'union. Cette langue que nous avons en partage est aussi un vecteur formidable pour tous ces projets que nous portons et qui tous se rattachent à des valeurs, à une vision de l'être humain. Qui se rattachent aussi à cette idée que nous véhiculons du rapport entre les femmes et les hommes qui se doit d'être un rapport respectueux et égalitaire.

C'est tout cela que nous avons en partage et je sais que cette langue est une langue qui aujourd'hui est regardée et appréciée. Beaucoup de pays qui n'ont pas forcément un rapport direct avec la francophonie regardent. Et l'enseignement du français est un enseignement en progression partout dans le monde. Je vais conclure là-dessus, mais ma conviction, puisque nous sommes ici à Kinshasa, en République démocratique du Congo, en Afrique, je sais que le développement de la francophonie tiendra et dépendra de toute cette belle évolution de l'Afrique.

L'avenir de la francophonie est ici, en Afrique. C'est aussi pour cela que nous devons nous retrouver à Kinshasa. Je vous souhaite de très bons travaux. Que nos travaux soient féconds. Que nous apportions du bien-être aux populations pour lesquelles nous sommes engagés.

Je vous remercie.

Séance plénière

Modification de la liste des membres

Monsieur Khalifa Ababacar Sall, Maire de Dakar, présente la modification de la liste des membres (établie au 6 octobre 2014, en fonction des informations transmises par les villes).

Villes

- ✓ Akjoujt (Mauritanie), M. Ahmed Sid'Ahmed Yacoub, Maire, a remplacé M. Mohamed Salem El Mane
- ✓ Alexandrie (Égypte), M. Tarek Mahdi, Gouverneur, a remplacé M. Maher Babers
- ✓ Angoulême (France), M. Xavier Bonnefont, Maire, a remplacé M. Philippe Lavaud
- ✓ Antananarivo (Madagascar), M. Ny Hasina Andriamanjato, Président de la Délégation spéciale, a remplacé M. Edgard Razafindravay
- ✓ Bambey (Sénégal), M. Gana Mbaye, Maire, a remplacé Mme Aïssata Mbodj
- ✓ Bangui (Centrafrique), Mme Yacinthe Wodobode, Présidente de la Délégation spéciale, a remplacé Mme Catherine Samba-Panza, devenue Présidente de la transition
- ✓ Beau Bassin-Rose Hill (Ile Maurice), M. Racheed Daureeawoo, Maire, a remplacé M. Louis Toussaint André
- ✓ Boghe (Mauritanie), M. Hamady Hachemiou Dia, Maire, a remplacé M. Adama Moussa Ba
- ✓ Boutilimit (Mauritanie), Mohamed Brahim Ahmed Labeid, Maire, a remplacé M. Youssouf O. Abdel Fettah
- ✓ Bruxelles (Belgique), M. Yvan Mayeur, Bourgmestre, a remplacé M. Freddy Thielemans
- ✓ Conakry (Guinée), M. Soriba Sorel Camara, Gouverneur, a remplacé M. Sekou Resco Camara
- ✓ Fianarantsoa (Madagascar), Mme Irma Juliandre Harilalaina, Maire, a remplacé M. Pety Rakotoniaina
- ✓ Franceville (Gabon), M. Roger Ayouma, Maire, a remplacé M. Jean-Pierre Doumbeneny
- ✓ Genève (Suisse), M. Sami Kanaan, Maire, a remplacé Mme Sandrine Salerno
- ✓ Hué (Vietnam), M. Nguyen Van Thanh, Président, a remplacé M. Phan Trong Vinh
- ✓ Kaolack (Sénégal), Mme Mariama Sarr, Maire, a remplacé M. Madieyna Diouf
- ✓ Kédougou (Sénégal), M. Mamadou Hadji Cissé, a remplacé M. Moustapha Mamba Guirassy
- ✓ Lambaréné (Gabon), M. Roger-Valère Ayimambenwe, Maire, a remplacé M. Michel Akoghé
- ✓ Le Caire (Égypte), M. Said Galal, Gouverneur, a remplacé M. Ossama Ahmed Kamal
- ✓ Libreville (Gabon), Mme Rose Christiane Ossouka Raponda, Maire, a remplacé M. Jean-François Ntoutoume Emame
- ✓ Louga (Sénégal), M. Moustapha Diop, Maire, a remplacé Mme Aminata Ndiaye Mbengue
- ✓ Luxembourg (Gd duché du Luxembourg), Mme Lydie Polfer, Bourgmestre, a remplacé M. Xavier Bettel, devenu Premier Ministre
- ✓ Manga (Burkina Faso), M. Pascal Ouédraogo, Maire, a remplacé M. Jean-Claude Bouda
- ✓ Nantes (France), Mme Johanna Rolland, Maire, a remplacé M. Patrick Rimbart
- ✓ N'Djamena (Tchad), M. Ali Haroun, Maire, a remplacé M. Saleh Abdel Aziz Damane, devenu conseiller spécial du Premier Ministre
- ✓ Niamey (Niger), M. Assane Seydou, Maire, a remplacé M. Oumarou Dogari Moumouni
- ✓ Nioro du Rip (Sénégal) M. Abdoulaye Ba, Maire, a remplacé M. Ousmane Dramé
- ✓ Nouadhibou (Mauritanie), M. Mohamed Matalla Ramdane, Maire, a remplacé M. Mohamed Fadel O Aboubekrine
- ✓ Nouakchott (Mauritanie), Mme Maty Mint Hamady, Présidente de la Communauté urbaine, a remplacé M. Ahmed Hamza O. Hamza
- ✓ Oyem (Gabon), M. Vincent Essono Mengue, Maire, a remplacé Mme Rose Avome Meyé
- ✓ Paris (France), Mme Anne Hidalgo, Maire, a remplacé M. Bertrand Delanoë
- ✓ Pikine (Sénégal), M. Abdoulaye Timbo, Maire, a remplacé M. Pape Sagna Mbaye
- ✓ Port-Louis (Ile Maurice), Mme Marie Christiane Dorine Chukowry, Lord-Maire, a remplacé M. Aslam Adam Hossenally
- ✓ Rosso (Mauritanie), M. Sidi Mohamed Alioune Mohamed El Abd, Maire, a remplacé M. Yerim Fassa

- ✓ Saint-Louis (Sénégal), M. Mansour Faye, Maire, a remplacé M. Cheikh Mamadou Abiboulaye Dieye
- ✓ Siem Reap (Cambodge), M. Khim Bunsong, Gouverneur, a remplacé M. Sou Phirin
- ✓ Thiès (Sénégal), M. Talla Sylla, Maire, a remplacé M. Idrissa Seck
- ✓ Tidjikja (Mauritanie), M. Saleck Sidi Mohamed Saleck, Maire, a remplacé M. Biham Mohamed Mahmoud
- ✓ Tours (France), Serge Babary, Maire, a remplacé M. Jean Germain
- ✓ Vernier (Suisse), M. Thierry Apotheloz, Maire, a remplacé M. Pierre Ronget, qui avait succédé à M. Yvan Rochat
- ✓ Vientiane (Laos), M. Sinlavong Khoutphaythoune, Maire, a remplacé M. SouKanh Mahalat, décédé
- ✓ Zgharta-Ehden (Liban), M. Shahwan Ghazal Mouawad, Maire, a remplacé M. Toufic Mouawad, décédé
- ✓ Zouerate (Mauritanie), M. Cheikh Ahmed Baya, Maire, a remplacé M. Yacoub Salem Vall

Associations

- ✓ Association des communes du Tchad, M. Ali Haroun, Président, a remplacé M. Saleh Abdel Aziz Damane
- ✓ Association des communes et collectivités d'Outre Mer, Mme Sylviane Terootea, Présidente, a remplacé Mme Débora Kimitete
- ✓ Communauté urbaine de Bordeaux (France), Alain Juppé, Président, a remplacé M. Vincent Feltesse
- ✓ Union des villes et communes de Côte d'Ivoire UVICOCI (Côte d'Ivoire), M. Gilbert Kone Kafana, Président, a remplacé M. Albert Amichia

Approbation du compte rendu de la 33^{ème} Assemblée générale tenue à Paris en novembre 2013

Le document est adopté à l'unanimité des présents.

Rapport d'activité 2013 présenté par le Secrétaire général

2013 a été une année de bilan et de propositions : elle marque la clôture de la programmation stratégique 2009-2013 et l'adoption, par l'Assemblée générale réunie à Paris en novembre 2013, de la nouvelle programmation pour 2014-2018.

Le Secrétariat permanent a par ailleurs poursuivi et renforcé ses activités de valorisation des savoir-faire francophones, de renforcement des capacités des collectivités locales, d'appui à la mise en œuvre de projets urbains de concert au service d'une politique sociale.

I. En novembre 2013 a été adopté, à Paris, la nouvelle feuille de route pour 2014/2018

La programmation stratégique qui s'achève a concrétisé les attentes et les recommandations des membres de l'association en matière de gouvernance locale, de promotion des valeurs qui les animent,

de fonctionnement des groupes de travail thématiques au sein du réseau, de diversification des sources de financement, de mobilisation de l'expertise du Sud, de renforcement des associations faïtières.

Alors que la crise économique s'est installée depuis 2008, que les conflits sont vifs dans plusieurs régions francophones et que les défis à relever par les collectivités locales sont toujours plus urgents, la programmation stratégique 2014-2018 anticipe les enjeux de la période à venir, liés à la gouvernance locale, à l'autonomisation des collectivités, ou encore à la réponse à apporter aux changements climatiques et au développement économique participatif.

De cette stratégie découlera un plan d'action pour 2014-2018. Une proposition est soumise au premier Bureau de 2014, avec ses axes thématiques, sa méthodologie et ses axes transversaux. Ce programme aura 4 plans d'actions plus spécifiques : « Climat et développement durable », « Patrimoine urbain », « Autonomie financière » et « Développement économique ». Ces plans sont le fruit des travaux préparatoires initiés en 2013 :

- **sur l'économie sociale et solidaire** dont les expériences ont été présentées lors du 33^{ème} Congrès de l'AIMF, tenu à Paris du 14 au 16 novembre 2013. Des pistes et recommandations ont pu en être tirées pour la réussite et la multiplication de ces initiatives. Parallèlement, la 7^{ème} Commission permanente de l'AIMF consacrée aux « Villes innovantes », présidée par la ville de Nantes, a fait de l'ESS un de ses axes de travail, avec pour objectif d'identifier et de valoriser l'innovation territoriale.
- **s'agissant des villes durables**, ont été favorisés :
 - le renforcement de l'expertise francophone à travers la Commission permanente « Développement urbain durable et environnement » ;
 - la réflexion commune et l'identification des bonnes pratiques lors d'un séminaire « Villes du sud durables » tenu à Kaolack en octobre 2013 ;
 - le plaidoyer et la représentation des membres en participant aux sommets internationaux ;
 - la mise en lien et la valorisation des actions de la société civile en remettant un prix pour l'épreuve de Création écologique lors des Jeux de la Francophonie de Nice 2013.
- **En ce qui concerne la protection et la valorisation du patrimoine urbain, l'action s'est portée sur l'Asie**

Après un vaste programme de formation des élus et agents municipaux d'Afrique de l'Ouest pour la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine, cofinancé avec l'Union européenne, l'AIMF a souhaité initier un échange sur les expériences des villes asiatiques. Le colloque tenu à Vientiane du 1^{er} au 3 avril 2013 sur le rôle des responsables locaux en matière de protection et de mise en valeur du patrimoine urbain, a permis d'apporter un éclairage particulier sur cette zone et a initié une dynamique qui devrait aboutir, dans les prochaines années, sur un programme intégré de formation.

L'AIMF pourra s'appuyer sur les expériences de projets réussis menés avec les villes asiatiques, comme l'adressage patrimonial de Siem Reap, en cours, ou encore la valorisation du patrimoine urbain de Kampot, achevée en 2013.

- **L'accompagnement des maires dans les processus de sortie de crise s'est imposé face aux crises subies par nos villes membres**

Les élus locaux sont en première ligne en cas de conflit, de par leur proximité avec les populations. La reconnaissance de ce rôle est un enjeu important et les travaux menés dans le cadre de l'AIMF en 2012 ont permis des avancées en la matière. A cet égard, un programme est en cours d'élaboration pour les villes des Grands Lacs et devrait aboutir en 2014. Parallèlement, le réseau a continué à se mobiliser pour accompagner les maires des villes en crise ou en sortie de crise au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Mali, en Centrafrique, notamment.

- ***Surtout, et de manière transversale, nous avons tenu à encourager la participation des femmes à la vie locale***

La participation des femmes à la vie locale, tant au niveau politique qu'au niveau économique et social, constitue un élément fort pour un développement harmonieux des villes. En 2013, l'action de l'AIMF en la matière s'est concentrée sur le plaidoyer international et la formation/ mise en lien.

Elle a d'une part soutenu la participation des femmes maires, membres de son réseau aux rencontres internationales portant sur la place des femmes élus locales, tenues par les organisations dont elle est partenaire (Conférence internationale des femmes élues locales – Paris, février 2013 ; 3^{ème} Forum mondial du réseau des Femmes de Métropolis – Abidjan, septembre 2013).

D'autre part une réflexion et un cycle de formation ont été engagés sur l'entrepreneuriat au féminin au Niger, dans le cadre de la Commission permanente « Genre » que préside la ville de Bordeaux.

Ces plaidoyers ont été facilités par la montée du nombre de femmes élues au sein du Bureau de l'AIMF.

II. En 2013, nous avons donné toujours plus de place au partage des savoirs francophones

- ***Avec « Raisonance », le cahier de réflexion des maires francophones***

Le premier numéro de Raisonance est paru en novembre 2013. Cette revue permettra aux élus locaux de prendre une pause, un temps de réflexion, de faire valoir leur intelligence collective sur des thèmes transversaux touchant à l'esprit de la gouvernance des villes.

Le numéro 1 a été consacré au thème de l'Inspiration. Quels sont les valeurs, les principes, les figures qui guident les maires ? Comment laisser de l'espace aux temps de réflexion et d'inspiration alors que les élus locaux sont pris dans l'urgence quotidienne de l'action ? Comment des actes "inspirés" laissent-ils leur empreinte sur les villes ?

- ***Avec les universités***

En 2013, l'AIMF a poursuivi son partenariat avec les universités pour la valorisation des savoirs francophones et le renforcement des capacités des collectivités locales.

Le partenariat avec l'Association pour la Promotion de l'Enseignement et de la Recherche en Aménagement et en Urbanisme (APERAU), qui fonctionne depuis plusieurs années, nous permet de mobiliser une expertise universitaire diverse et pertinente, sur un ensemble de sujets relatifs à la gestion locale.

La collaboration avec l'Université de Liège et la CAPAC (Cellule d'Appui Politologique Afrique Caraïbes - Universités de Liège et de Kinshasa) a par ailleurs été mise à profit pour mener avec succès l'appui au processus de décentralisation en République démocratique du Congo.

Enfin, des coopérations sont nouées tout au long de l'année avec les universitaires des pays francophones pour la réalisation d'études ou encore l'animation de séminaires.

III. En 2013, nous nous sommes engagés dans une démarche stratégique avec l'Union européenne

Le partenariat avec l'Union européenne se poursuit, tant au niveau du dialogue politique qui s'est noué avec les autorités locales des pays partenaires, que pour le financement de la mise en œuvre de projets.

Dans ce contexte, la Commission européenne a proposé aux réseaux mondiaux des collectivités, dont l'AIMF, un projet de partenariat stratégique.

Il vise à renforcer l'autonomisation des autorités locales en développant leurs capacités à faire prendre en compte leurs problématiques au niveau national, par les États et gouvernements, au niveau régional, par les organisations d'intégration régionale et au niveau mondial, par les organisations internationales.

Le partenariat proposé s'appuie sur la valeur ajoutée de l'AIMF, notamment son réseau, son expertise et sa capacité à soutenir les autorités locales ainsi que sur son expérience comme structure de plaidoyer. La négociation de ce partenariat est en cours et une réponse devrait être apportée au cours du dernier trimestre 2014. S'il est accepté, la Commission européenne donnera à l'AIMF les moyens financiers nécessaires pour structurer des associations régionales d'autorités locales et pour mettre en place des groupes de travail multi acteurs en charge d'élaborer des plaidoyers, notamment sur la ville durable, la ville pour tous et l'autonomisation des collectivités.

S'agissant des projets concrets cofinancés par l'Union européenne, plusieurs sont encore en cours au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Cameroun, en Centrafrique, au Congo, au Togo. La Commission européenne a accordé à l'AIMF deux nouvelles subventions pour débiter, à partir de 2014, deux projets de mobilisation des recettes et de modernisation de la gestion financière à N'Djamena et à Libreville.

Dans le cadre de cet appui à l'autonomisation des collectivités locales, le Secrétariat permanent intervient avec le Programme national de développement participatif (PNDP) du Cameroun, en informatisant 50 communes avec son logiciel Sim_ba.

IV. Le Fonds de coopération : un outil au service de l'amélioration des conditions de vie des populations

2013 aura permis l'attribution de près de 2,2 millions d'euros de subventions pour la réalisation de projets contribuant directement à l'amélioration de la qualité de vie des populations. Ces projets portent sur l'assainissement et l'accès à l'eau potable (Bangangté, Rosso, Dosso, Fianarantsoa, Dschang, Vientiane, Parakou), sur l'accès aux soins (Thiès, Abidjan, Kaolack), sur la culture et le patrimoine urbain (Siem-Reap, Port-Louis, Nouakchott, Téliélé, Nikki, Grand-Bassam), sur l'aménagement urbain (Tenkodogo, Kigali). L'accent a été mis sur les retombées sociales de nos interventions et sur la démarche de concertation conduite par les villes avant, pendant et à la suite des projets.

Un autre élément important est le développement de partenariats pour le financement du Fonds de coopération. Ceux-ci sont en constante évolution par leur nombre (plus de 60 partenaires), par leur typologie (villes du nord et du sud, fondations, agences de l'eau, syndicats de collectivités, associations – ONG, ministères, universités) et par leur engagement financier. L'engagement financier des partenaires est ainsi en nette augmentation par rapport aux années précédentes, aussi bien pour les villes du nord que pour les villes du sud.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Modification des Statuts et du Règlement intérieur

Une association vivante, dynamique, est souvent conduite à amender ses statuts et son règlement intérieur.

C'est ce qui a été fait en avril 82, en septembre 83, en juillet 88, en juillet 96, en octobre 2002, en novembre 2004, en septembre 2006, en octobre 2007, 2008, 2003 et 2010.

La plupart de ces amendements concernent l'ouverture de l'organisation, son élargissement, notamment au sein de l'exécutif.

Ainsi, successivement, le nombre des membres du Bureau est porté à 12, à 15, à 18, puis à 20. Pour aller dans le même sens, la participation au sein de cette instance de Maires qui n'ont pas la connaissance de la langue française, a aussi été rendue possible en leur permettant de se faire représenter de façon permanente par un adjoint délégué francophone.

Le présent projet de modification des statuts et du règlement intérieur concerne l'élargissement du Bureau, la procédure d'adhésion et la réorganisation des organes consultatifs créés par l'Assemblée générale.

1. Ouverture du Bureau

Actuellement, le Bureau est composé de 20 membres, élus par l'Assemblée générale, de 7 Présidents de commissions permanentes désignés par le Bureau, mais non élus par l'Assemblée générale, du représentant du Secrétaire général de la Francophonie ou de son représentant et du Secrétaire permanent.

Il est proposé de porter ce nombre à 30 personnes, dont 28 Maires élus par l'Assemblée générale auxquels s'ajoutent, de droit, le Secrétaire général de la Francophonie ou son représentant et le Secrétaire permanent. Cette disposition donnera plus de cohésion à l'équipe dirigeante, puisque tous les maires seront élus par l'Assemblée générale.

2. Réorganisation des organes consultatifs

S'ajoutant au comité de projets qui analyse, au sein du Bureau, les demandes de subventions, il est proposé que le réseau des Maires francophones dispose d'organes consultatifs créés par le Bureau ou par l'Assemblée générale.

Ainsi, les Maires membres du Bureau qui souhaitent animer une réflexion concernant l'un des axes de la programmation stratégique, pourront, après avis de leurs collègues, créer et présider un groupe de travail thématique. Il leur appartiendra, à chaque réunion du Bureau, de rendre compte de l'état de la réflexion du réseau qu'ils animent, soit par une intervention en séance, soit par note écrite.

L'Assemblée générale, quant à elle, peut susciter la création d'un ou plusieurs groupes d'étude, sur une durée déterminée. Chaque groupe élira son Président en son sein.

3. Procédure d'adhésion des nouveaux membres

L'AIMF avait instauré dans les formalités d'adhésion, l'obligation pour toute nouvelle requête transmise au secrétariat permanent, de demander l'accord de la ville capitale.

Cette tradition était liée à la situation qui prévalait lors de la fondation de l'AIMF : l'exécutif des villes était dirigé par un haut fonctionnaire nommé par le ministère de l'Intérieur. Dans ce contexte, l'avis de la capitale comptait.

Les Maires sont à présent majoritairement élus et rien ne justifie l'ascendant du Maire de la ville capitale, et par là, son avis.

De plus, cette disposition donne de notre réseau l'image d'un « club » que les grandes métropoles se sont appropriées.

Afin d'être en accord avec l'esprit d'ouverture qui prévaut au sein du réseau, il est proposé de supprimer le troisième alinéa de l'article 2 du Règlement intérieur, imposant obligatoirement l'accord de la ville capitale pour toute demande d'adhésion.

En revanche, est maintenu l'avis du Ministre de l'Intérieur quand la ville ne dispose pas d'Assemblée élue.

Les propositions d'amendement sont approuvées à l'unanimité des délégués présents.

Rapport sur l'exécution du budget 2013 et présentation des comptes

Le Trésorier de l'Association, Président du Conseil de la ville de Casablanca, M. Mohammed Sajid, rappelle que l'année 2013 a été marquée par les travaux de réhabilitation du Secrétariat permanent (décembre 2012 à fin avril 2013). En dépit de cette très réelle perturbation, le niveau d'activité est resté élevé. Le nombre de projets gérés (75) et le nombre de missions suivies (65) l'attestent.

Exécution des ressources

Fonctionnement	Prévu	Réalisé	Commentaires
Cotisations	380.000 €	392.903 €	En dépit des retards de paiement, le montant total des cotisations payées s'accroît d'année en année (pour mémoire, en 2012 : 330.000 €).
Subvention Ville de Paris	800 000 €	651.400 €	Une partie de cette subvention (148.600 €) est transférée au Fonds de Coopération pour rémunérer les Chefs de projet.
Rémunération mandataire et autres	385.000 €	375.500 €	MAE et MEN (baisse de la subvention du ministère français de l'éducation nationale).
Autres produits		159.113 €	Pour mémoire, en 2012, les produits financiers et les reprises sur provisions s'élevaient à 206.320 €.
TOTAL	1.565.000 €	1.578.916 €	L'objectif a été atteint.

Investissement	Prévu	Réalisé	Commentaires
Fonds de Coopération	1.708.840 €	2.786.281 €	Des subventions, d'un montant de 448.701 €, sont en attente de paiement (Agences de l'eau, SIAAP). Il est important de relever que les villes du Sud ont effectivement versé au Fonds de Coopération la somme de 262.573 €, contre 57.595 € en 2012 (participation à la mise en œuvre de leur projet).
Compte Opérateur	1.983.340 €	1.242.880 €	
TOTAL	3.692.180 €	4.029.161 €	La baisse des subventions d'investissement des États a été plus forte qu'initialement prévue. Les difficultés rencontrées pour mettre en œuvre des projets européens, notamment en RCA, ralentissent les versements des subventions des partenaires.

Exécution des dépenses

Fonctionnement	Prévu	Réalisé	Commentaires
Charges de fonctionnement du Secrétariat permanent	1.300.000 €	1.164.675 €	En 2012, elles s'élevaient à 1.263.254 €.
Frais d'animation du réseau (AG, EU...)	430.000 €	397.366 €	En 2012, les frais d'animation du réseau s'élevaient à 350.379 €.
TOTAL	1.730.000 €	1.562.041 €	Les charges de fonctionnement réalisées sont en très nette baisse en dépit du fort investissement engagé pour la réussite de l'Assemblée générale de Paris.

Investissement	Prévu	Réalisé	Commentaires
Fonds de Coopération	1.708.840 €	1.618.692 €	Les travaux de réhabilitation du Secrétariat permanent ont perturbé pendant 3 mois le suivi et l'analyse des dossiers.
Opérateurs y compris UE	1.983.340 €	2.157.888 €	
Urgence		24.981 €	Appui à Ouagadougou.
TOTAL	3.692.180 €	3.01.560 €	

Les décaissements se maintiennent à niveau en dépit des crises locales qui bloquent parfois le déroulement des opérations. Cette situation est passagère puisque, à titre d'exemple, pour les seuls six premiers mois de 2014, 2,8 millions d'euros ont été décaissés contre 2,3 millions d'euros en 2013 !

Ce rythme d'activité se maintient avec un fonctionnement toujours parfaitement maîtrisé.

Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2013 sont adoptés à l'unanimité des présents.

Adoption des résolutions de la 34^{ème} Assemblée générale

Première résolution : Approbation des comptes

L'Assemblée générale approuve les comptes annuels du 31 décembre 2013 présentant un excédent de 12.620 €.

Deuxième résolution : Affectation du résultat

L'Assemblée générale décide d'affecter l'excédent de 12.620 € en report à nouveau.

Rapport du Commissaire aux Comptes

Le Commissaire aux Comptes (KPMG Bureau Afrique), M. Thierry COLATRELLA, rappelle que, en exécution de la mission confiée par l'Assemblée générale au Cabinet KPMG, le Commissaire aux Comptes présente son rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013 sur :

- Le contrôle des comptes annuels de l'Association internationale des maires francophones, tels qu'ils sont joints en annexe

- La justification des appréciations
- Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau de l'Association. Il appartient au Cabinet, sur la base de l'audit, d'exprimer son opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

L'audit a été effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Les éléments collectés sont suffisants et appropriés pour fonder une opinion.

Le Commissaire aux Comptes certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification des appréciations, le Commissaire aux Comptes informe que les appréciations auxquelles il a procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les fonds dédiés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de la démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de son opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Le Cabinet a également procédé, conformément aux normes de l'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Le Commissaire aux Comptes n'a aucune observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels au 31 décembre 2013 est adopté à l'unanimité des présents.

Rapport spécial sur les conventions réglementées

Le Commissaire aux Comptes poursuit son rapport sur les conventions réglementées. Il rappelle, qu'en sa qualité de Commissaire aux Comptes de l'Association, il doit présenter son rapport sur les conventions réglementées. Il lui appartient de communiquer, sur la base des informations qui lui ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont il a été avisé ou qu'il aurait découvertes à l'occasion de sa mission, sans avoir à se prononcer sur leur utilité et leur bien-

fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il rappelle qu'il appartient aux membres, selon les termes de l'article 4.612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Il rappelle que le cabinet a mis en œuvre les diligences qu'il a estimé nécessaire au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui lui ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant

En application de l'article R.612-7 du Code de commerce, il a été avisé des conventions mentionnées à l'article L.612-5 du Code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé :

- **Avec la Ville de Paris :**
 - Personne concernée : Monsieur Bertrand Delanoë
 - Nature et objet : convention du 20 mai 2011, relative aux relations entre la Maire de Paris et l'AIMF, conclue pour une durée de trois ans (2011 à 2013)
 - Modalités : financement d'une partie du Fonds de Coopération et des coûts de fonctionnement de l'AIMF. Mise à disposition de deux collaborateurs de la Ville de Paris (avenant signé le 28 mars 2013, pour un montant de 1.733.000 €).

- **Avec la Communauté urbaine de Nouakchott :**
 - Personne concernée : Monsieur Ahmed Hamza Ould Hamza
 - Nature et objet : convention du 25 septembre 2013, relative à l'aménagement d'une salle et à la fourniture d'équipements multimédias
 - Modalités : la participation de l'AIMF est de 96.000 €.

- **Avec la Commune de Ouagadougou :**
 - Personne concernée : Monsieur Marin Casimir Ilboudo
 - Nature et objet : aide alimentaire aux écoles
 - Modalités : financement par l'AIMF d'une aide de 24.981 €.

Le rapport spécial sur les conventions réglementées est adopté à l'unanimité des présents.

Élection des membres du Bureau

Le Maire de Dakar, M. Khalifa Ababacar Sall, donne lecture de la liste des membres du Bureau 2014 proposé à l'Assemblée générale.

En vertu des amendements aux statuts qui viennent d'être adoptés, cette liste compte 27 maires.

- | | |
|----------------------------|--|
| 1. Abidjan (Côte d'Ivoire) | M. Robert Beugré Mambe, Gouverneur du District |
| 2. Bamako (Mali) | M. Adama Sangaré, Maire |
| 3. Bangangté (Cameroun) | Mme Célestine Ketcha Courtès, Maire |
| 4. Beyrouth (Liban) | M. Bilal Hamad, Président du Conseil municipal |
| 5. Bordeaux (France) | M. Alain Juppé, Maire |
| 6. Brazzaville (Congo) | M. Hugues Ngouelondélé, Député-Maire |
| 7. Casablanca (Maroc) | M. Mohammed Sajid |
| 8. Cotonou (Bénin) | M. Nicéphore Soglo, Maire |
| 9. Dakar (Sénégal) | M. Khalifa Ababacar Sall, Maire |
| 10. Genève (Suisse) | M. Sami Kanaan, Maire |

11. Kinshasa (RD Congo)	M. André Kimbuta, Gouverneur
12. Lausanne (Suisse)	M. Daniel Brélaz, Syndic
13. Libreville (Gabon)	Mme Rose Christiane Ossouka Raponda, Maire
14. Liège (Belgique)	M. Willy Demeyer, Bourgmestre
15. Luxembourg (Grand Duché)	Mme Lydie Polfer, Bourgmestre
16. Montréal (Canada)	M. Denis Coderre, Maire
17. Nantes (France)	Mme Joanna Rolland, Maire
18. Nouakchott (Mauritanie)	Mme Maty Mint Hamady, Présidente de la Communauté urbaine
19. Ouagadougou (Burkina Faso)	M. Marin Casimir Ilboudo, Maire
20. Paris (France)	Mme Anne Hidalgo, Maire
21. Phnom Penh (Cambodge)	M. Pa Socheatvong, Gouverneur
22. Port-Louis (Ile Maurice)	Mme Marie Christiane Dorinne Chukowry, Lord-Maire
23. Québec (Canada)	M. Régis Labeaume, Maire
24. Tunis (Tunisie)	M. Seifallah Lasram, Maire
25. Victoria (Seychelles)	Mme Jacqueline Moustache Belle, Maire
26. Yaoundé (Cameroun)	M. Gilbert Tsimi Evouna, Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté urbaine
27. Ziguinchor (Sénégal)	M. Abdoulaye Balde, Maire
28. OIF	M. Abdou Diouf, Secrétaire général
29. Secrétariat permanent	M. Pierre Baillet, Secrétaire permanent

Cette liste est approuvée à l'unanimité des présents et sous des applaudissements nourris.

La séance est suspendue à 12 h 30.

Le 79^{ème} Bureau s'est réuni à 14 h 00 pour élire son Président, les Vice-Présidents le Secrétaire général et le Trésorier.

Présentation du nouveau Bureau 2014-2016

Les travaux reprennent à 14 h 30 sous la présidence de M. Khalifa Ababacar Sall, Maire de Dakar. Il donne lecture de la composition du nouveau Bureau parmi lesquels 5 villes ont accepté de présider une Commission permanente.

Composition du nouveau Bureau 2014 - 2016

Présidente

Mme Anne Hidalgo
Maire de Paris (France)

Vice-Présidents

M. Hugues Ngouelondélé
Député-Maire de Brazzaville (Congo)

M. Willy Demeyer
Bourgmestre de Liège (Belgique)

M. Régis Labeaume
Maire de Québec (Canada)

M. Robert Beugré Mambe
Gouverneur du District d'Abidjan (Côte d'Ivoire)

M. André Kimbuta
Gouverneur de Kinshasa (RD Congo)

Secrétaire général

M. Khalifa Ababacar Sall
Maire de Dakar (Sénégal)

Trésorier

M. Mohamed Sajid
Président du Conseil de la ville de Casablanca (Maroc)

Membres

M. Adama Sangaré
Maire central du District de Bamako (Mali)

Mme Rose Christiane Ossouka Raponda
Maire de Libreville (Gabon)
Présidente de la Commission permanente : « Dialogue interculturel et paix »

M. Pa Socheatvong
Gouverneur de Phnom Penh (Cambodge)

Mme Célestine Ketcha Courtès
Maire de Bangangté (Cameroun)
Présidente de la Commission permanente : « Aide humanitaire et gestion des risques »

Mme Lydie Polfer
Bourgmestre de Luxembourg (Grand Duché du Luxembourg)

Mme Marie Christiane Dorinne Chukowry
Lord-Maire de Port-Louis (Maurice)

M. Bilal Hamad
Président du Conseil municipal de Beyrouth (Liban)

M. Denis Coderre
Maire de Montréal (Canada)

M. Seifallah Lasram
Maire de Tunis (Tunisie)

M. Alain Juppé
Maire de Bordeaux (France)
Présidente de la Commission permanente : « Genre, formation et mise en réseau des personnels municipaux »

Mme Joanna Rolland
Maire de Nantes (France)
Présidente de la Commission permanente : « Villes innovantes »

Mme Jacqueline Moustache Belle
Maire de Victoria (Seychelles)

M. Nicéphore Soglo
Maire de Cotonou (Bénin)

Mme Maty Mint Hamady
Présidente de la Communauté urbaine de Nouakchott (Mauritanie)

M. Gilbert Tsimi Evouna
Délégué du Gouvernement auprès de la communauté urbaine de Yaoundé (Cameroun)

M. Sami Kanaan
Maire de Genève (Suisse)

M. Marin Casimir Ilboudo
Maire de Ouagadougou (Burkina Faso)

M. Abdoulaye Balde
Maire de Ziguinchor (Sénégal)

M. Daniel Brélaz
Syndic de Lausanne (Suisse)
Présidente de la Commission permanente : « Développement urbain durable et environnement »

M. Abdou DIOUF
Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie

M. Pierre BAILLET
Secrétaire permanent

La composition du nouveau Bureau est approuvée.

Adoption du projet de budget 2015

Le Trésorier, M. Mohammed Sajid, Président du Conseil de la ville de Casablanca, rappelle que les précédents budgets prévisionnels étaient construits en tenant compte d'une baisse des recettes. Celle-ci a été moins forte que prévue.

Pour 2015, il est proposé un budget prévisionnel globalement stable. En revanche, et dans un souci de plus grande transparence, deux modifications ont été prises en compte.

- 1) Le budget de fonctionnement baisse de plus de 13 % par un transfert de charges vers le budget d'investissement. En effet, bien que la fonction principale du Secrétariat permanent soit la gestion du développement de l'organisation, il paraît souhaitable, dans un souci de vérité, que la charge des experts fonctionnels des projets informatiques et d'équipements urbains, soit comptabilisée dans les charges directes affectées aux actions. Cette évolution dans la présentation du budget prévisionnel donnera une image plus réaliste de notre structure. Les recettes de fonctionnement sont donc diminuées d'autant. En revanche, les produits des actions augmentent de 13 % pour équilibrer ce transfert de charge. Ainsi, le Fonds de Coopération passe en recettes de 1.713.000 à 1.900.00 € et la part de la Ville de Paris dans le fonctionnement baisse de 800.000 € à 626.400 €.

- 2) Dans les produits d'investissement, et toujours dans un souci de transparence, ont été incluses une prévision des « reprises sur engagement à réaliser », pour un montant de 3.200.000 €. Il s'agit de subventions reçues les années précédentes et qui seront consommées en 2015. Elles s'ajoutent aux subventions nouvelles que nous recevrons dans l'année 2015.

Le budget prévisionnel global devrait passer ainsi, en 2015, à 8.005.400 € alors qu'il était de 5.004.000 € dans le budget prévisionnel 2014.

Budget prévisionnel 2015

CHARGES		PRODUITS	
<i>Charges de fonctionnement et d'animation du réseau</i>	1 505 400 €	<i>Produits de fonctionnement et d'animation du réseau</i>	1 505 400 €
1) Charges de fonctionnement du secrétariat permanent	1 125 400 €	. Subvention de la Ville de Paris	626 400 €
<u>Achats et services extérieurs</u>	301 500 €		
. Achats consommables	25 000 €	. Cotisations et droits d'entrée	390 000 €
. Loyer et charges locatives	98 000 €		
. Locations diverses	28 500 €	. Rémunération mandataire	373 000 €
. Honoraires	40 000 €		
. Relations publiques	15 000 €	. Produits financiers	100 000 €
. Frais d'expédition et de télécommunications	45 000 €		
. Divers (assurance, maintenances, documentation)	50 000 €	. Produits divers	16 000 €
<u>Frais de personnel - Impôts et taxes</u>	743 900 €		
. Frais de personnel	684 200 €		
. Impôts et taxes	59 700 €		
<u>Autres charges</u>	80 000 €		
. Dotations aux amortissements et provisions	55 000 €		
. Frais bancaires	3 000 €		
. Charges diverses	22 000 €		
2) Frais d'animation du réseau	380 000 €		
. Frais d'Assemblée Générale, Bureau et séminaires	300 000 €		
. Déplacements, missions, relations publiques, Institutions Francophones			
. Instances européennes	80 000 €		
. Cotisation adhésion (CGLU collectivités locales Europe)			
Charges directes affectées aux actions de coopération	6 500 000 €	Produits des actions de coopération	6 500 000 €
. Expertise et études	923 600 €	. Fonds de Coopération (Paris + ACDI + divers)	1 900 000 €
. Travaux	3 585 000 €	. Fonds Multilatéral Unique (Aff. Étrangères + Québec)	1 100 000 €
. Matériels et logiciels	565 000 €	. Opérateur (Éducation nationale)	100 000 €
. Transport d'équipements offerts par les villes	65 400 €	. Union Européenne	200 000 €
. Formation et assistance	955 000 €	. Reprise sur engagements à réaliser	3 200 000 €
. Rémunération mandataire (FMU + EN)	373 000 €		
. Assurances	20 000 €		
. Documentation	7 000 €		
. Commissions bancaires	4 000 €		
. Droits de timbres et divers	2 000 €		
Total des charges	8 005 400 €	Total des produits	8 005 400 €

Le budget 2015 est approuvé à l'unanimité des présents.

Admission des nouveaux membres

Le Secrétaire général, Maire de Dakar, M. Khalifa Ababacar Sall, donne lecture des candidatures validées par le Bureau.

Villes membres

<u>Pays</u>	<u>Villes candidates</u>	<u>Date de la demande</u>
Liban	Ghazir	10/09/2014

Demande de réintégration

Mauritanie	Kiffa	22/09/2014
------------	-------	------------

Association

<u>Pays</u>	<u>Association</u>	<u>Date de la demande</u>
Côte d'Ivoire	Assemblée des Régions de Côte d'Ivoire	24/09/2014

Villes associées

<u>Pays</u>	<u>Villes candidates</u>	<u>Date de la demande</u>
France	Mérignac	07/03/2014
France	Clichy-La-Garenne	20/06/2014
Sénégal	Guédiawaye	
RD Congo	Likasi	

La liste des nouvelles adhésions est approuvée à l'unanimité des présents.

Fixation de la date, du lieu et du thème des prochaines manifestations de l'AIMF

- ✓ Ville d'accueil ayant été retenue au Bureau d'avril 2014 : **Tunis**
 - ✓ Propositions de réunions institutionnelles :
 - 80^{ème} réunion du Bureau : **Lafayette**, avril 2015
- Il est proposé de réunir le Bureau entre le lundi 30 mars et le jeudi 2 avril 2015.
- 35^{ème} Assemblée générale et 81^{ème} réunion du Bureau : **Tunis**, octobre 2015
- ✓ Proposition de thème : **Villes innovantes**

L'Assemblée générale adopte ces propositions.

Séance solennelle de clôture

Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'État (Avec l'expression de mes hommages les plus déférents),
Honorable Président de l'Assemblée Nationale,
Honorable Président du Sénat,
Excellence Monsieur le Premier Ministre,
Honorables Députés et Sénateurs,
Excellences Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement de la République,
Madame la Présidente de l'AIMF et Maire de Paris, Chère Anne,
Mesdames et Messieurs les Membres du Bureau de l'AIMF,
Honorable Président de l'Assemblée Provinciale de Kinshasa,
Messieurs les Gouverneurs de Province et Chers Collègues,
Honorables Députés Provinciaux,
Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement Provincial de Kinshasa,
Mesdames et Messieurs les Maires membres de l'AIMF et de l'Association Nationale des Villes et Communes de la République Démocratique du Congo,
Mesdames et Messieurs, en vos rangs et qualités respectifs,
Distingués invités,

Depuis le 03 novembre 2014, la Ville de Kinshasa a eu le privilège d'abriter les assises de l'Association Internationale des Maires Francophones, consacrées, dans un premier temps et durant 3 jours, à des travaux en colloque et qui se terminent en apothéose par ceux de la 34^{ème} Assemblée Générale.

C'est un privilège d'autant plus agréable que j'ai le sentiment que nos travaux ont fait considérablement avancer la réflexion sur les problèmes qui se posent à l'ensemble des villes du monde, et qui se poseront encore avec plus d'acuité à elles au cours de prochaines décennies.

De par les rapports présentés au terme de ces jours d'échanges et de partage, nous pouvons dire que nos travaux ont été riches en enseignements et que le rendez-vous francophone de Kinshasa a tenu toutes ses promesses.

Excellence Monsieur le Président de la République ;
Madame la Présidente de l'AIMF ;
Distingués invités ;

Nous voici arrivés au terme de ces quatre jours d'intenses et enrichissants débats. De ce fait, je voudrais, avant toute chose, m'acquitter d'un noble et agréable devoir, celui d'exprimer, au nom de tout le Comité d'Organisation de ces assises et au mien propre, nos remerciements à Son Excellence Monsieur Joseph KABILA KABANGE, Président de la République, Chef de l'État et Président en exercice du Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement de l'Organisation Internationale de la Francophonie.

En effet, que pouvaient espérer en plus les Élus Locaux de l'espace francophone que de voir leur manifestation être rehaussée de votre présence ?

Les Maires ici présents vous remercient pour l'honneur que vous nous faites et la considération que vous portez à l'action de l'AIMF au sein de la Francophonie.

Et, comme j'ai eu à le souligner dans mon mot de ce matin, la paix que vous avez su ramener dans notre pays nous donne la possibilité d'organiser des activités de cette nature au Congo et l'occasion de non

seulement manifester notre hospitalité à nos amis, mais aussi montrer à nos visiteurs de quelle manière notre pays se redresse grâce et sous votre leadership.

Dans le même ordre d'idées, je prie Leurs Excellences, Chefs d'État du Burundi, du Gabon et du Sénégal, ici représentés, Monsieur le Président ABDOU DIOUF, Secrétaire Général de l'Organisation Internationale de la Francophonie, également ici représenté, Madame Anne HIDALGO, Maire de Paris et Présidente de l'Association Internationale des Maires Francophones, ainsi que tous les participants, de trouver ici la marque de la profonde gratitude des Kinois, en particulier, et de tous les Congolais, en général.

Excellence Monsieur le Président de la République ;
Madame la Présidente de l'AIMF ;
Distingués invités ;

Nous venons de réussir ensemble un formidable pari, qui n'était pas gagné d'avance, celui de l'organisation d'une rencontre internationale de très haut niveau sur le plan scientifique.

En effet, nos fraternelles confrontations intellectuelles, riches et stimulantes, nous ont démontré que la complexité du phénomène migratoire, la gestion efficiente de l'écosystème, la coopération internationale axée sur les besoins réels des bénéficiaires, en favorisant le renforcement de leurs capacités et le transfert effectif de savoir-faire, ne sont pas seulement des concepts théoriques et des prétextes d'agendas des conférences internationales, mais peuvent bien devenir de possibles mises en œuvre des projets tout à fait concrets.

Ce pari là, c'est le pari de l'audace. C'est le pari de l'ouverture, de la diversité, de l'interculturel et du dialogue. Un dialogue qui n'avait pas vocation à effacer les désaccords pour mieux faire valoir un consensus de façade... NON !

Nous avons retrouvé toute la singularité de l'esprit francophone, basé sur un dialogue lucide, qui n'occulte ni la sensibilité, ni l'urgence des problèmes qui interpellent nos villes, pour déboucher, ensemble, sur les solutions les plus adéquates pour le bien-être de nos populations.

Ce pari là, c'est également le pari de la consolidation de l'unité et de l'esprit solidaire au sein de l'AIMF, en faisant de la dimension interculturelle francophone une manière d'appréhender nos différences comme une richesse, et en promouvant les valeurs qui façonnent la particularité de notre association, je cite : le renforcement d'une démocratie locale aussi bien participative que représentative, la prise en compte du genre à tous les niveaux des décisions, la bonne gouvernance, gage incontestable d'un développement durable que nous appelons de tous nos vœux.

A l'heure de la mondialisation et de la standardisation des pratiques, c'était un défi non négligeable...

Et nous l'avons relevé ensemble, dans un climat convivial, empreint de franchise, de courtoisie, et même d'humour.

Vous me permettez avant de clore mon propos de féliciter une fois de plus notre Présidente de l'AIMF qui, comme je l'ai dit à l'ouverture, a pris la courageuse décision de maintenir la tenue de notre Assemblée Générale à Kinshasa, à un moment où le monde tremble à cause du virus Ebola qui a causé d'énormes drames dans certaines régions d'Afrique.

Il n'est que normal de saluer le courage de notre chère Anne et la solidarité qu'elle manifeste vis-à-vis des victimes de cette terrible maladie.

Excellence Monsieur le Président de la République ;
Madame la Présidente de l'AIMF ;
Distingués invités ;

Me projetant déjà sur l'avenir au moment où les lampions des présentes assises s'éteignent, je formule le vœu qu'à la 35^{ème} Assemblée Générale de l'AIMF, les thèmes sur la Jeunesse, les Sports, la Promotion des langues et traditions locales puissent faire l'objet de débats et communications dans tous leurs aspects en vue de l'épanouissement et de l'unité francophone diversifiée.

Ainsi, à tous nos invités de marque qui nous ont fait l'honneur de venir à Kinshasa, je vous dis merci et à très bientôt.

Puisse Dieu bénir chacun de vous.

Je vous remercie.

Excellence, Monsieur le Président de la République démocratique du Congo, Chef de l'Etat,
Monsieur le Premier ministre,
Messieurs les représentants des plus hautes autorités de la République démocratique du Congo,
Messieurs les représentants des Chefs d'Etat
Mesdames et Messieurs les Maires,
Cher Monsieur le Gouverneur de Kinshasa,
Monsieur le représentant du Président Abdou DIOUF, Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie,
Mes chers amis,

Permettez-moi tout d'abord d'adresser un message de remerciement, en votre nom à tous, Maires de la planète, qui ont été ici accueillis pendant plusieurs jours, pour l'accueil que nous a réservé le gouverneur de la très belle ville de Kinshasa. Merci à lui et toute son équipe !

Monsieur le Président de la République,
Monsieur le Gouverneur,

Grâce à votre action, à votre détermination à accueillir dans les meilleures conditions possibles notre Assemblée générale des maires francophones, vous avez permis que les travaux de notre association soient des travaux féconds, qui produisent des idées, des propositions nouvelles qui marquent l'efficacité de notre organisation. Je vous remercie très chaleureusement. Vos équipes ont été au rendez-vous. L'accueil a été exceptionnel comme cette très belle cérémonie de clôture. Encore merci cher André.

Nos travaux ont été à l'image de ce qu'est notre association internationale des maires francophones. Sérieux, fraternels, conviviaux, avec de l'humour, avec des échanges, avec de belles rencontres, qui font que les Maires qui sont ici savent qu'ils parlent le même langage. Le même langage c'est d'abord la langue qui nous unit dans cette organisation internationale des maires francophones. Cette belle langue que nous avons en partage, le Français, qui est la base de nos échanges, mais des échanges se concevant dans un monde où l'on peut parler plusieurs langues. Nous avons pu hier, ensemble, dans cette langue qui est le trait d'union, admirer, participer, à travers l'expression des artistes de Kinshasa, apprécier la façon dont notre langue se mêle aux autres langues régionales et aux autres dialectes. Merci pour ces moments que nous avons vécus ensemble, notamment hier soir.

Nos travaux, je l'ai dit, ont été fructueux. Le programme était ambitieux. Il s'agissait, pendant ces journées, de travailler, d'engager des coopérations, des projets concrets sur les sujets qui sont des sujets qui troublent aujourd'hui le monde et beaucoup de nos villes.

Nous avons travaillé d'abord sur la question de la santé. Vous l'avez évoqué oui, le virus Ebola s'est invité aussi dans nos travaux. Nous avons décidé de consacrer à la prévention, à la protection, aux soins des populations dans les pays et les villes touchées par Ebola, un moment de nos travaux pour définir ensemble des programmes.

Notre association, vous le savez est une association dont les valeurs, la langue, sont essentielles. Mais, l'autre élément essentiel, est de traduire ces valeurs, cette langue, dans des actes concrets. Sur la question de Ebola, nous avons voté, dans cette Assemblée générale, plusieurs programmes pour venir en aide, mettre en place des services de prévention de santé dans les villes qui sont touchées par Ebola et dans les villes qui veulent assurer la prévention notamment sur le virus Ebola. Ce sont des décisions concrètes, que nous avons engagées avec cette Assemblée, que nous avons votées avec des budgets, pour venir en aide sur ces différents projets et, d'ailleurs, il est difficile de ne pas faire le lien entre ce travail d'éducation, de santé, de prévention et la langue. Dans quelle autre langue que le Français

pouvons-nous assurer ce travail de prévention notamment dans les villes et les pays qui sont touchés par le virus ? Je débattais de ce thème, il y a quelques temps, avec Melinda Gates, qui a créé une grande et belle fondation qui intervient beaucoup en Afrique notamment sur la protection de la mère et de l'enfant et nous faisons ce constat : lorsqu'il faut déployer des moyens pour venir en aide aux populations touchées par le virus Ebola, il faut peut-être déployer plus de moyens sur le terrain que dans des procédures de traduction et d'interprétariat. Le Français est la langue efficace pour travailler et porter ces projets de prévention et d'éducation notamment sur la question d'Ebola. Comme c'est aussi un sujet que nous avons évoqué avec la question du VIH. Nous avons eu ce matin l'apport d'une réflexion très engagée de la représentante du Directeur général d'ONU Sida. Nous nous sommes engagés. Je sais que plusieurs Maires ici présents ont répondu à son appel, et nous nous retrouverons autour du Directeur général d'ONU Sida, à Paris, le 1^{er} décembre prochain. C'est aussi une décision sur laquelle nous avons eu à travailler pendant cette Assemblée générale. La santé, l'éducation, les services aux populations, autant de projets qui sont aujourd'hui portés, validés, actés. Nous avons décidé neuf nouveaux projets qui vont être financés par deux millions d'euros. Ce sont des décisions de cette Assemblée générale que nous avons prises. Je voudrais féliciter tous les membres qui nous ont accompagnés, je voudrais bien sûr remercier tout particulièrement l'Union européenne qui apporte une ressource extrêmement importante pour porter ces projets. Je sais que si l'Union européenne nous fait confiance, c'est aussi parce que notre organisation est efficace et parce que notre organisation a misé sur l'investissement, sur les projets plus que sur son fonctionnement. Nous sommes une association très légère au sens de sa structure.

Je voudrais ici remercier bien sûr le secrétariat permanent et toute l'équipe autour de Pierre BAILLET, qui nous accompagne et qui nous fait faire non pas des miracles mais ce que nous les humains, en responsabilité, devons faire : agir. Agir pour les populations et apporter des services concrets. Merci de cette confiance. Merci pour le travail fait par le Secrétariat permanent et les experts qui l'entourent. Ce travail, ces projets, nous les avons engagés. Mais cette Assemblée, qui est ma première Assemblée en tant que Présidente de l'AIMF et en tant que Maire de Paris, cette Assemblée aura aussi ouvert des pistes nouvelles.

J'aime ce terme, celui des maires médiateurs. Oui, de fait, nous sommes en permanence des médiateurs dans les villes dans lesquelles nous sommes élus. Nous le savons, nous sommes en permanence en train d'essayer de permettre à la jeunesse d'avoir la traduction de son idéal, cette jeunesse qui vient vers nos villes parce qu'elle sait que c'est là qu'elle doit pouvoir trouver des opportunités d'emploi, des opportunités d'avenir. Nous savons que nous sommes, nous les Maires, dans cette médiation permanente de population très différente, qui a des besoins très différents, qui les exprime d'ailleurs de façon très différentes. Les Maires médiateurs qui ont développé cette expertise de médiation à travers leur propre responsabilité dans les villes dans lesquelles ils sont élus. Ils ont voulu mettre cette expertise de médiation au service d'autres et permettre la résolution des conflits. Permettre le dialogue. Permettre la paix qui est la condition de la prospérité des peuples. Ici, à Kinshasa, je voudrais plus particulièrement saluer le Gouverneur de Kinshasa et le Député-Maire de Brazzaville pour cette expérience, cette expérience que nous avons soutenue, de dialogue entre deux Maires, pour des populations. Vous avez rétabli ce pont. Ce pont entre les deux rives et ce que vous avez fait, nous a beaucoup inspiré. J'ai souhaité vraiment appuyer cette démarche auprès des Chefs d'Etat, de vos représentants, auprès de vous, Monsieur le Président de la République démocratique du Congo, mais aussi auprès du Président du Congo. Et, en appuyant cette démarche, dire combien cette expertise, cette expérience des Maires est fructueuse. De là, d'autres idées sont venues. Nous avons décidé de faire un plaidoyer, d'accompagner nos collègues Maires qui sont dans des situations de conflits, soumis à des situations de crises extrêmes. Je pense bien sûr à notre collègue la Maire de Bangui. Je veux ici appuyer, comme nous l'avons fait précédemment lors de l'audition que le Président de la République démocratique du Congo, nous a accordée, appuyer la démarche de l'AIMF auprès de la Maire de Bangui pour aider à trouver des solutions. Nous sommes avec elle ! Je sais qu'elle est ici dans cette salle. Je voudrais la saluer très chaleureusement et lui dire que tous les Maires de l'AIMF sont avec elle. Tous les Maires de l'AIMF la soutiennent et soutiennent également la Présidente de la République centrafricaine. Nous savons que vous êtes des femmes courageuses, des femmes volontaires, que vous êtes en train de

soulever des montagnes. Nous allons vous aider à les soulever et les soulever avec vous ! Merci ma chère collègue.

Ces initiatives nouvelles, nous les avons portées dans cette rencontre de l'Association internationale des Maires francophones. Cette réunion, cette Assemblée générale, ici à Kinshasa, a aussi permis une avancée sur un sujet qui m'importe beaucoup, la question des femmes. Là aussi, c'est un plaidoyer que nous portons ensemble. Les femmes, élues locales, avec les hommes élus locaux, qui depuis longtemps nous entendent porter ce plaidoyer et ont décidé aussi de nous accompagner. Merci à vous toutes et à vous tous, parce ce que lors de cette Assemblée, les femmes élues locales de la République démocratique du Congo, avec votre appui, Monsieur le Président, avec votre appui, Monsieur le Gouverneur, ont décidé, elles aussi, de se constituer en réseau, en réseau de femmes élues. Nous savons que c'est indispensable pour pouvoir progresser, pour permettre aux femmes d'accéder aux fonctions d'élues locales. Nous savons qu'il est indispensable qu'elles puissent travailler en réseau, qu'elles puissent être aidées dans leur capacité à prendre leur responsabilité locale. Je voudrais vraiment remercier notre amie Célestine qui est Vice-Présidente du réseau des femmes africaines élues locales. Elle a été aussi à l'origine de cet accompagnement et de la naissance du réseau des femmes élues locales de la République démocratique du Congo que nous avons installé ce matin. Je vous souhaite bon courage et là aussi, tous les vœux de l'AIMF vous accompagnent.

Je voudrais terminer mon propos en disant que si nous avons besoin de cette énergie et de cette expérience des femmes, ce n'est pas parce que les femmes sont meilleures que les hommes. Je n'aurai pas la prétention de dire cela. Je considère que l'égalité doit nous conduire, nous aussi les femmes, à dire que nous avons besoin de travailler en bonne intelligence et en harmonie avec les hommes. Mais nous le savons, l'expérience des femmes, leur expérience personnelle dans la maternité, comme dans la vie personnelle, leur expérience particulière parfois aussi dans les ONG, fait que cette expérience est indispensable pour faire progresser les pouvoirs locaux. C'est pour cela que j'ai vraiment souhaité pour cette première réunion, qu'il y ait déjà cette traduction concrète. Que mon mandat de Présidente de l'AIMF soit aussi placé dans l'appui aux femmes, pour qu'elles puissent accéder plus nombreuses aux pouvoirs locaux.

Enfin, mes chers collègues, deux messages qui me paraissent importants et qui sont aussi issus de nos travaux.

Un premier message pour vous dire que l'année prochaine à Paris, nous accueillerons la conférence sur le climat. La contribution de l'AIMF, la contribution des maires francophones est une contribution attendue pour pouvoir faire progresser là aussi la convention sur le climat. Nous le savons, il y a une urgence climatique. Nous savons aussi, nous en avons la conviction, que c'est par l'action locale que nous trouverons ensemble les solutions pour permettre de mieux respecter la planète, de moins puiser sur les ressources naturelles, de permettre que l'air que l'on respire notamment dans les grandes villes soit un air plus sain pour nos populations. Le respect de la planète c'est le respect de l'humain, les deux vont ensemble, ce sera au cœur de la conférence de Paris. J'aurai plaisir à vous accueillir pour travailler ensemble.

Mais il y a aussi un autre rendez-vous très important de la Francophonie qui va se tenir à Dakar dans la très belle ville de notre ami, Secrétaire général de notre association, cher Khalifa SALL, que je voudrais bien sûr saluer, cette réunion qui va être une réunion importante puisque le Président Abdou DIOUF terminera son mandat. Il a été un très grand Président de la Francophonie, et cette réunion des Etats, qui est placée aujourd'hui sous votre présidence, Monsieur le Président de la République du Congo, cette réunion peut être aussi l'occasion pour nous les maires francophones, d'être reconnus à la place qui est la nôtre. Nous sommes des opérateurs, mais nous sommes élus légitimement par les populations qui nous font confiance et nous souhaitons pouvoir être reconnus, intégrés, pas simplement comme des participants à cette grande manifestation de la Francophonie, mais bel et bien comme des opérateurs qui ont une légitimité politique de par l'élection et le rôle que les populations qui nous ont élus nous ont conféré. Je forme le vœu que pour cette dernière réunion sous la présidence du Président DIOUF, il puisse y avoir aussi cette avancée.

Enfin, et ce sera vraiment mon mot de conclusion, c'est sur ce continent, c'est en Afrique, c'est dans un pays comme la République démocratique du Congo, dans un pays qui est l'un des plus peuplé d'Afrique, un des pays qui va continuer aussi son développement et son progrès, que se trouve l'avenir de la Francophonie et donc cette Association. Cette Assemblée générale qui s'est réunie ici, à Kinshasa, l'a faite en connaissance de cause, en connaissant le sens de ce que nous faisons ici. Ce que nous faisons ici, nous les maires francophones formons une association internationale représentée sur tous les continents. Nous le savons, c'est ici, en Afrique, que se trouve l'avenir de la Francophonie.

Merci à vous pour cet accueil. Merci pour cette très belle Assemblée générale et rendez-vous pour la prochaine Assemblée à Tunis, avec le maire de Tunis, qui sera présent et qui nous accueillera. Merci chers collègues. Je vous souhaite à toutes et à tous beaucoup de réussite dans toutes vos entreprises, dans vos collectivités, dans vos belles villes et ici, au sein de l'Association internationale des Maires francophones. Merci.

Message de S. Exc. M. Abdou DIOUF
Secrétaire général de la Francophonie

Lu par M. M'Hamed Ali BOULEYMEN
Conseiller
Ancien Maire de Tunis

C'est la dernière fois, après douze années de rendez-vous fidèlement honorés, que je m'adresse à vous, et vous comprendrez que je le fasse avec une émotion certaine, mais sans tristesse, tant je suis persuadé que votre Association est appelée à un brillant avenir.

À cet égard, la tenue de votre Assemblée générale, ici, à Kinshasa, deux ans après le Sommet de la Francophonie, constitue un double symbole : symbole tout d'abord d'un grand pays qui, sous votre conduite avisée et déterminée, Monsieur le Président de la République, retrouve, aux prix de maints efforts et d'un immense courage, le chemin de stabilité, de la prospérité et de la paix. Symbole aussi d'une Afrique centrale qui incarne plus que jamais l'avenir du continent africain de la Francophonie en Afrique.

C'est dans ce contexte trop longtemps frappé par les réalités les plus cruelles, mais aussi auréolé des potentialités les plus prometteuses, que je souhaitais vous redire ce que l'AIMF représente pour la Francophonie et ce que la Francophonie lui doit. De par sa philosophie, de par la nature de ses interventions, de par son évolution, votre association s'est affirmée, au fil des ans, bien au-delà de son rôle d'Opérateur unique de la coopération décentralisée. Vous avez su vous imposer comme un acteur majeur de la Francophonie. Nous savons tous le rôle décisif qu'a joué Bertrand DELANOË dans ce cheminement, combien sa présidence, passionnée et inspirée, a été décisive. Et je tiens, une fois encore, à lui rendre l'hommage qui lui est dû. Mais je ne vois là qu'une étape car je demeure persuadé, au plus profond de moi-même, que les maires, les autorités locales, l'association progressiste que vous constituez, sont et seront toujours plus appelés à devenir des acteurs incontournables de la société mondialisée.

Je sais, Madame la Présidente, chère Anne HIDALGO, pour en avoir parlé avec vous et pour vous avoir entendu à maintes reprises exprimer vos conceptions avec la force de conviction et la hauteur de vue qui vous caractérisent, que vous conduirez l'AIMF à ce grand rendez-vous avec son destin.

Votre Association a, dans la Francophonie, grâce à la langue et aux valeurs qui nous fédèrent, un espace inestimable et incomparable de solidarité, d'échange d'expérience et d'expertises, de partage des solutions et des bonnes pratiques, un laboratoire d'expérimentation à l'échelle du monde parce que nous savons bien que les villes, pour la première fois de l'histoire de l'humanité, accueillent plus de la moitié de la population de la planète et que chacun, dans ce contexte, a à apprendre de tous, qu'il soit au Nord ou au Sud.

Nous savons bien que certaines mégapoles sont devenues plus peuplées et plus puissantes que certains États.

Nous savons bien que les grandes villes cristallisent désormais la plupart des défis globalisés qui nous interpellent : qu'il s'agisse du développement économique, des inégalités de richesses, de l'équilibre environnemental, de la gestion des flux migratoires, du dialogue interculturel, de la menace terroriste, mais aussi, à un niveau plus localisé, de la cohésion sociale, de la démocratie participative, de la gestion des crises sanitaires ou sécuritaires.

Les maires, les autorités locales sont aux avant-postes sur tous ces enjeux. On ne peut les rendre responsables de manquements ou d'insuffisances, et dans le même temps les priver des moyens d'assumer cette responsabilité.

C'est dire que rendre les lois de décentralisation plus opérationnelles est une étape nécessaire, mais non suffisante car nous devons admettre que les maires des grandes villes ont désormais toute la légitimité pour siéger à la table des négociations en période de crise, de sortie de crise ou de transition, que les maires des grandes villes ont désormais toute la légitimité pour siéger dans les enceintes où se prennent des décisions, où s'élaborent des solutions et des normes transnationales. Il y va de la démocratisation de la mondialisation et des relations internationales, mais aussi du devenir de la démocratie locale, car malgré le caractère global des enjeux auxquels ils sont confrontés, les maires des grandes villes restent et resteront des interlocuteurs de proximité privilégiés pour les citoyens.

Je sais d'ores et déjà combien cette conscience vous anime, et c'est donc confiant dans l'avenir, confiant dans votre avenir que je souhaite longue vie et succès à l'Association internationale des Maires Francophones.

Abdou DIOUF.

S. Exc. M. Joseph KABILA KABANGE
Président de la République démocratique du Congo

Extraits du discours :

Messieurs les Représentants des Chefs d'Etat,
Honorable Président de l'Assemblée nationale,
Honorable Président du Sénat,
Monsieur le Premier ministre,
Mesdames et Messieurs les ministres,
Monsieur le Représentant du Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie,
Madame la Présidente de l'Association internationale des Maires francophones,
Mesdames et Messieurs les Maires de l'espace francophone,
Très distingués invités,

Au moment où s'achèvent les travaux de la 34^{ème} Assemblée générale de l'Association internationale des maires francophones, il m'est agréable de m'adresser aux maires de l'espace francophone venus de tous les horizons pour y prendre part. Je m'en réjouis d'autant plus que c'est Kinshasa qui les a abrités. Je voudrais dès lors remercier le Bureau de l'Association internationale des maires francophones pour le choix porté sur la capitale de mon pays.

Je voudrais également saluer toutes les délégations qui ont répondu « présent » à ce rendez-vous. Que les villes dont les maires ou représentants ont fait le déplacement à Kinshasa, trouvent ici l'expression de la reconnaissance du peuple congolais.

Mes félicitations à Madame Anne HIDALGO, Maire de Paris, pour son élection à la tête de votre Association et tous mes vœux les meilleurs dans l'accomplissement de son mandat.

Mesdames et Messieurs,
Distingués invités,

Les présentes assises auront été, j'en suis convaincu, une opportunité offerte aux villes francophones de s'approprier et de consolider les valeurs universelles que prône l'Organisation internationale de la Francophonie et que véhiculent les entités locales que vous représentez à travers l'Association internationale des Maires francophones.

En témoignent les différents thèmes retenus et débattus lors de cette Assemblée générale.

En effet, la lutte contre le changement climatique, la problématique de financements internationaux, ainsi que la résolution des problèmes liés aux migrations des populations sont des questions d'actualité qui interpellent la conscience de chacun dans la gestion quotidienne de nos villes. Je ne doute pas que vos délibérations, vos recommandations conséquentes, ainsi que vos efforts dans leur mise en œuvre contribueront à l'amélioration de la vie et du bien-être de nos communautés.

Je me réjouis par ailleurs de ce que vos assises ont accordé une attention particulière au fléau de la fièvre hémorragique causée par le virus Ebola. Mon pays a certes réussi à maîtriser ce virus, mais il demeure solidaire des différents pays touchés par ce mal. Je réitère donc l'engagement de la République démocratique du Congo de continuer à offrir son expertise dans la lutte contre cette pandémie partout où elle se déclare.

Mesdames et Messieurs,

Depuis son adhésion à l'Organisation internationale de la Francophonie, la République démocratique du Congo n'a cessé de traduire dans les faits les valeurs universelles que porte cette institution. C'est ainsi qu'en octobre 2012, s'est tenu à Kinshasa, le 14^{ème} Sommet de la Francophonie.

Dans la même perspective, la République démocratique du Congo a pris l'initiative de plusieurs rencontres au sein des institutions internationales, notamment les concertations convoquées dans les domaines de l'environnement, du commerce, de l'énergie, des finances, de l'égalité du genre ainsi que celles du ministre du Affaires étrangères des États et gouvernements membres de la Francophonie, en septembre de l'année passée, à New York.

Il y a peu, Kinshasa a abrité le deuxième Forum mondial des femmes francophones.

Le soutien que le gouvernement de la République démocratique du Congo a apporté à la création de la plateforme des autorités locales des pays des Grands Lacs, illustre tant les efforts qu'il déploie pour rendre effectives les valeurs que porte votre Institution.

Mesdames et Messieurs,
Distingués invités,

L'attachement de la République démocratique du Congo aux principes fondateurs de votre Institution est indéfectible. Pour elle, agir au plus près des citoyens est la meilleure façon de promouvoir la bonne gouvernance municipale et locale, ainsi que le bien-être des populations.

Tout en espérant que vous avez passé des moments riches de réflexions et d'échange de bonnes pratiques dans le cadre de l'approfondissement des objectifs de votre Association, je voudrais, avant de clore, souhaitez d'ores et déjà, à chacun de vous, un bon retour dans vos villes respectives et je déclare clos les travaux de la 34^{ème} Assemblée générale de l'Association internationale des Maires francophones.

Mesdames et Messieurs, je vous remercie.

Annexes

Liste des participants

Villes et associations membres

ABÉCHÉ (Tchad)

- M. Ahmat Adam MAHAMAT SALEH, Maire

ABIDJAN (Côte d'Ivoire)

- M. Vincent N'CHO, Vice-Gouverneur
- M. Lamine KOITA, Directeur des Affaires juridiques et du Contentieux
- M. YAO Kouadio, Directeur de l'Environnement et du Développement durable

ABOISSO (Côte d'Ivoire)

- M. Mamadou KANOKAOLA, Maire

ABOMEY (Bénin)

- M. Fortunet Alain NOUATIN, Maire
- M. Célestin Appolinaire SEDJAME, Conseiller communal, Président de la Commission infrastructure, équipements et travaux publics

ANÉHO (Togo)

- M. Ayayi C. Patrice AYIVI, Maire

ATAKPAMÉ (Togo)

- M. Kasségné Joseph ADJONOU, Président de la Délégation spéciale, Président de l'UCT
- M. Tchapou AGBA, Délégué spécial, Président de la Commission économique et financière

BAMAHO (Mali)

- M. Adama SANGARÉ, Maire du District
- M. Mahamane Mahamadane TOURE, Directeur des Relations internationales

BANDUNDU (Rép. dém. du Congo)

- Mme Joséphine Lola MASIKINI ZOZO, Maire
- M. Jean EBWEME, Chef de service de l'Environnement
- M. Patrick BEZE MOKUBA, Responsable du Bureau d'étude

BANFORA (Burkina Faso)

- M. Babona SOULAMA, Maire
- M. Dahourou Rufin PALM, Directeur du Développement économique local

BANGANGTE (Cameroun)

- Mme Célestine KETCHA COURTES, Maire
- M. Jonas KOUAMOOU, Premier adjoint au Maire

BANGUI (Centrafrique)

- Mme Yacinthe WODOBODE, Présidente de la Délégation spéciale
- M. Benoit DODJI-BOMAI, Secrétaire général

BOBO-DIOULASSO (Burkina Faso)

- M. Salia SANOU, Maire
- M. Georges BADOLO, Chef du service de la Coopération décentralisée

BOHICON (Bénin)

- M. Luc Sètonджи ATROKPO, Maire, Président de l'Union des Communes du Zou
- M. Emmanuel ADJAHOUISSO, Conseiller communal
- M. Bidossessi Saturnin GNAMBAKPO, Chef du service du Développement local et de la Prospective

BOSSANGO (Centrafrique)

- M. Richard Cyriaque BRIA, Président de la Délégation spéciale
- M. Charly Francklin NDODANE NGAÏBONA, Conseiller technique

BORDEAUX (France)

- M. Didier CAZABONNE, Adjoint au Maire chargé des Relations internationales
- M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Adjoint au Maire chargé des Partenariats Afrique Subsaharienne
- Mme Sophie SENGHOR, Directrice adjointe des Relations internationales

BRAZZAVILLE (Congo)

- M. Hugues NGOUELONDELE, Député-Maire, Président de l'Association des maires du Congo
- M. Évariste MIAKAKARILA, Directeur des Relations internationales
- M. Hugues ONDAYE, Conseiller socio-culturel
- M. Vincent LOEMBE-MAKAYA, Directeur de l'environnement et de la propreté
- M. Philibert MALONGA, Conseiller municipal

BUJUMBURA (Burundi)

- M. Juma SAIDI, Maire
- M. Astere NDAYISABA, Chef de Cabinet
- Mme Etionnette NSHIMIRIMANA, Conseillère chargée de la coopération et de la décentralisation

BUKAVU (Rép. dém. du Congo)

- M. Philémon LUTOMBO YOKOLELO, Maire
- M. Julien MULAKILWA MUKAMBA, Directeur de Cabinet
- M. Alex LEFAZA IYOMBI, Coordonnateur cellule de mobilisation des recettes et chargé des relations internationales

CASABLANCA (Maroc)

- M. Mohammed SAJID, Maire

COTONOU (Bénin)

- M. Nicéphore SOGLO, Maire
- M. Edmond CAKPO-TOZO, Directeur de Cabinet
- M. Salvador NOUKPO, Assistant personnel du Maire

DAKAR (Sénégal)

- M. Khalifa Ababacar SALL, Maire
- M. Babacar Thioye BA, Conseiller spécial

DÉDOUGOU (Burkina Faso)

- M. Abel DABAKUYO, Maire

DOLISIE (Congo)

- M. Yves Fernand DIOKOUANDI, Maire, Président du Conseil municipal
- M. Marcel KOUSSIKANA, Vice-Maire, Vice-Président du Conseil municipal
- M. Jonathan BANGOLA, Secrétaire du Conseil municipal

DOSSO (Niger)

- M. Idrissa ISSOUFOU DAOUDA, Maire

DOUALA (Cameroun)

- M. Fritz NTONE NTONE, Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté urbaine
- M. Jean YANGO, Directeur des Études, de la Planification, des Investissements et du Développement durable

DSCHANG (Cameroun)

- M. Beaudelaire DONFACK, Maire
- Mme Bernadette FOUELIFACK IDE, Adjointe au Maire

EBOLOWA (Cameroun)

- M. Guy Roger ZO'O OLOUMAN, Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté urbaine
- M. Jérôme Olivier ONGUENE NTONGA, Chargé de la Coopération et du Partenariat

ESSAOUIRA (Maroc)

- M. Mohamed ELFARRAH, Président du Conseil municipal
- M. Lahssan ALBADAOUI, Président de la Commission de la planification et des finances
- M. Hassan ER-RARHICHE, Vice-Président de la Commission de la planification et des finances

FOUMBAN (Cameroun)

- M. Adamou NDAM NJOYA, Maire
- Mme Hermine Patricia TOMAINO NDAM NJOYA, Députée

FRANCEVILLE (Gabon)

- M. Roger AYOUMA, Maire
- M. Norbert MOUYABI, Conseiller municipal

GAROUA (Cameroun)

- M. Elhadji Bouba AHMADOU, Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté urbaine

GAYA (Niger)

- M. Mounkaila BOUREIMA, Maire adjoint
- M. Yaou ALBADE, Conseiller municipal

GENÈVE (Suisse)

- Mme Laurence WIEDMER, Cheffe du service des Relations extérieures

GITEGA (Burundi)

- M. Valentin NAHIMANA, Administrateur de la Commune
- Mme Zainabu NZEYIMANA, Vice-Présidente du Conseil communal

GOMA (Rép. dém. du Congo)

- M. Naasson KUBUYA NDOOLE, Maire
- M. Mouzon MUTEBERWA BIBUKA, Chargé de relations
- M. Serges VIVUYA KAMABU, Assistant du Maire

GRAND BASSAM (Côte d'Ivoire)

- Mme Gilberte OBRE, Quatrième adjointe au Maire
- M. Wabo Jean Josselyn KONGO, Chargé de Coopération et des Relations extérieures

HUE (Vietnam)

- M. Kim Dung NGUYEN, Président du Conseil populaire
- M. Ich Huan NGUYEN, Directeur du Centre de Coopération internationale
- M. Nhien NGUYEN, Conseiller en Relations internationales
- M. Minh Duc TRUONG, Responsable des projets Jeunesse et Solidarité

KAMPOT (Cambodge)

- M. Nhauv SAEM, Conseiller provincial

KAOLACK (Sénégal)

- Mme Mariama SARR, Ministre de la Femme, de l'Enfant et de l'Entrepreneuriat, Maire
- M. Mamadou Moustapha DIENG, Secrétaire général

KAYES (Mali)

- M. Abdoulaye CAMARA, Maire

KISANGANI (RD Congo)

- M. Nestor ANGALIA LOMBOMBA, Bourgmestre de la commune de Mangoro

KÉDOUGOU (Sénégal)

- M. Amadou Sega KEITA, Conseiller municipal, Président de la Commission économie, finances et planification

KINSHASA (Rép. dém. du Congo)

- M. André Yango KIMBUTA, Gouverneur, Président de l'Association des villes et communes de la République démocratique du Congo
- M. Yassim BELADE, Directeur de Cabinet

KOLWEZI (Rép. dém. du Congo)

- Mme Charlotte CIME JINGA, Maire
- M. Guy MUZENGA MWEMA, Conseiller au Développement

- LIBREVILLE (Gabon)**
- Mme Rose Christiane OSSOUKA RAPONDA, Maire
 - M. Joseph MOUNDZIEGOU, Secrétaire général
 - M. Ulrich JOUMAS TCHYANTOU, Directeur du Protocole
- LIMBE (Cameroun)**
- M. Duncan MOLINDO ADAPOE, Maire
 - M. Charles NKONGHO ARREY, Secrétaire général
- LOKOSSA (Bénin)**
- M. Dakpè SOSSOU, Maire
 - M. Amavi Faustin AKODEDJKO, Conseiller communal
 - Mlle Alice Mélévi DADEGNON, Directrice du Développement local et de la Promotion économique
- LOME (Togo)**
- M. K. Fogan ADEGNON, Président de la Délégation spéciale
- LOUGA (Sénégal)**
- M. Ismaila Mbengue FALL, Adjoint au Maire
 - M. Oumar GUEYE, Agent voyer
- LUBUMBASHI (Rép. dém. du Congo)**
- M. Jean Oscar SANGUZA MUTUNDA, Maire
 - M. Guy Serge TSHILEMBE MUTOMBU SAMPAS, Conseiller en charge de la Francophonie
 - M. Augustin KAHOZI BIN MALISAWA, Bourgmestre d'une commune annexe
 - M. Gustave NGOY KYAKAMWANGA, Bourgmestre d'une commune annexe
- MANGA (Burkina Faso)**
- M. Pascal QUEDRAOGO, Maire
- MARADI (Niger)**
- M. Ayouba MOUSSA HASSANE, Maire, Président du Conseil de ville
 - M. Ari YAHAYA, Directeur de Cabinet
- MOPTI (Mali)**
- M. Oumar BATHILY, Maire
- NANTES (France)**
- Mme Rachel BOCHER, Conseillère municipale
 - Mme Naïma KAIQUA, Chargée de projets
- N'DJAMENA (Tchad)**
- M. Haroun ALI, Maire, Président de l'Association des maires du Tchad
 - M. Djouda Mahamat YAYA, Directeur de la Communication
- NGAOUNDÉRI (Cameroun)**
- M. Mohamadou KABIROU, Chef de la Division des Affaires administratives, financières et économiques
- NGOZI (Burundi)**
- Mme Clotilde CARAZIWE, Administrateur communal
- M. Émile KIGURUBE, Membre du Conseil municipal
- NIAMEY (Niger)**
- M. Moussa OUFANA, 3ème adjoint au Maire, Président du Conseil de Ville
 - M. Ousmane MAMANE, Directeur des Études, de la Programmation et de la Prospective
- NOUAKCHOTT (Mauritanie)**
- M. Cheikh THIAM, Vice-Président de la Communauté urbaine
 - M. Mohamed BARRADA, Conseiller spécial en charge de la Coopération
- OUAGADOUGOU (Burkina Faso)**
- M. Adama ZERBO, Directeur des Relations internationales et du Protocole
 - M. Boureima KABORE, Directeur des Études, de la Programmation et des Investissements (EPI)
- OUIDAHA (Bénin)**
- M. Séverin ADJOVI, Maire
- PARIS (France)**
- Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris, Présidente de l'AIMF
 - M. Patrick KLUGMAN, Adjoint à la Maire chargé des Relations internationales et de la Francophonie
 - M. Bernard JOMIER, Adjoint à la Maire chargé de la Santé, du Handicap et des Relations avec l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris
 - M. Aurélien LECHEVALLIER, Conseiller diplomatique de la Maire de Paris et Délégué général aux Relations internationales
 - Mme Laure MOLINE, Chef de cabinet adjointe de la Maire de Paris
- PIKINE (Sénégal)**
- M. Abdoulaye THIMBO, Maire
 - M. Papa NDIAME DIENG, Maire de la Commune de Guinaw Rail Nord, 2ème adjoint au Maire
- POINTE-NOIRE (Congo)**
- M. Roland BOUITY VIAUDO, Maire
 - M. Jean-Jacques BAYONNE, Deuxième Secrétaire du Conseil départemental
 - M. Elvis VITAL TCHICAYA, Chargé du Protocole
- PORT GENTIL (Gabon)**
- M. Guy Roger RETENO NDIAYE, Troisième Maire adjoint
 - M. Joël OTANDO, Quatrième Maire adjoint
 - M. Michaël MBOUMBA, Maire du 3^{ème} arrondissement
 - M. Francis MADAMA MA LEWANDJA, Premier Maire adjoint du 2^{ème} arrondissement
 - Mme Marie-Stéphanie INGUSSI, Deuxième Maire adjoint du 1^{er} arrondissement

QUÉBEC (Canada)

- Mme France DIONNE, Directrice du Bureau des Relations internationales

RABAT (Maroc)

- M. Fathallah OUALALOU, Maire

SARH (Tchad)

- M. NAMBATINGUE GOTOMON, Maire

SIEM REAP (Cambodge)

- M. Kong Borom SAN, Conseiller du Gouverneur

SIKASSO (Mali)

- M. Mamadou TANGARA, Maire
- Mme Aichata DIAWARA, Assistante personnelle du Maire

TAHOUA (Niger)

- M. Abdoulaziz YAFOUZA, Maire adjoint du 1er arrondissement
- M. Mahamadou IDI, Maire adjoint du 2ème arrondissement

THIÈS (Sénégal)

- M. Talla SYLLA, Maire
- M. Masseck Birane SECK, Directeur de Cabinet
- M. Makha GAYE, Chef de Cabinet

TSÉVIÉ (Togo)

- M. Bruno Kossi A. LOGLO, Président de la Délégation spéciale
- M. Dosseh AKITI, Secrétaire général
- M. Komla Agbenosi AKAMAH HLONGBE, Président de l'Association AJ2D-Togo

TUNIS (Tunisie)

- M. Mourad MAHJoubi, Adjoint au Maire

WOLUWE-SAINT-LAMBERT (Belgique)

- M. Philippe JAQUEMYS, Échevin des Relations avec les communautés européennes
- Mme Véronique DUMOULIN, Responsable du service des Relations extérieures

YAKO (Burkina Faso)

- M. Amadou SANFO, Maire

ZIGUINCHOR (Sénégal)

- M. Abdoulaye BALDE, Maire
- M. Amadou BADJI, Conseiller municipal chargé de la Coopération décentralisée et des Jumelages
- Mme Aminata Angélique MANGA, Conseillère municipale

ZINDER (Niger)

- M. Mahaman Bachir SABO, Maire, Président du Conseil

ZOGBODOMEY (Bénin)

- M. Zinsou TOWEDJE, Maire, Président du Conseil

ZONGO (Rép. dém. du Congo)

- M. Michel SIAZO-MBUI, Maire
- M. Séraphin Francklin MOUTCHI, Bourgmestre de Zongo 1

Union des communes du Zou (Bénin)

- M. Emmanuel ADJAHOUISSO

Association des municipalités du Burkina Faso

- M. Mamadou SEMBENE, Conseiller technique du Président

Communes et villes unies du Cameroun

- M. François SOMAN, Premier Vice-Président, Maire de Pouma

Association des maires du Congo

- M. Frank AYEISSA, Secrétaire permanent

Association des municipalités du Niger

- M. Mamani MALAM GOGA, Trésorier adjoint

Association des Maires du Sénégal

- M. Abdoulaye BALDE, Président, Maire de Ziguinchor
- M. Alione NDOYE, Maire de Dakar Plateau et Trésorier général
- Mme Assiétou SOW, Secrétaire permanent
- M. Yaya MANE, Conseiller spécial

Observateurs

Association des Régions et Districts de Côte d'Ivoire

- M. Bamba SIAMA, Président du Conseil régional de la Bagoué, 4ème Vice-Président de l'ARDCI

CGLU (Cités et gouvernements unis locaux)

- M. Mohamed BOUSSRAOUI, Chargé de programme

BOGHE (Mauritanie)

- M. Hamady HASSIMYOU, Maire

Alliance internationale des villes pour le devoir de mémoire et le développement

- Mme Fatou BAUD, Secrétaire permanente

- M. Vincent ABOYA COFFI, Président de la FNIH de Côte d'Ivoire

Réseau des Femmes Élues Locales du Niger

- Mme Assamaou KOSSEYTI, Présidente

MBANDAKA (Rép. dém. du Congo)

- M. Annie MBOMBOKO, Maire

LIKASI (Rép. dém. du Congo)

- M. Charles MWANANGWA NTALASHA MUNGUTANA, Maire
- M. Olivier KISHABONGO MABROUK, Conseiller juridique
- Mme Brigitte PONDO, Bourgmestre

Francophonie

Ambassade du Canada en République démocratique du Congo

- Mme Ginette MARTIN, Ambassadeure du Canada

Organisation internationale de la Francophonie

- M. M'Hamed Ali BOULEYMEN, Ancien Maire de Tunis, Ancien Conseiller

Wallonie-Bruxelles International

- Mme Kathryn BRAHY, Déléguée générale de la FWB et de la Wallonie auprès de la RDC

Ministère français des Affaires étrangères et du Développement international

- Mme Béatrice d'HUART, Adjointe à la Déléguée aux affaires francophones

Invités

Agence française de développement

- M. Jean-Christophe MAURIN, Directeur de l'agence AFD de Kinshasa

Banque nationale de développement des États de l'Afrique centrale (BDEAC)

- M. Michaël ADANDE, Président

Commission européenne

- M. Jean-Michel DUMOND, Ambassadeur et Chef de la délégation en RDC

Conseil national de la Décentralisation du Cameroun

- M. Appolinaire PENDA, Secrétaire permanent

Conseil régional de Sud Comoé de Côte d'Ivoire

- M. Aoueue AKA, Président

ONU Sida

- Dr Meskerem GRUNITZKY-BEKELE, Conseillère principale du Directeur exécutif, ancienne Directrice de l'Equipe régionale de l'Afrique de l'Ouest et du Centre

Ministère de la Fonction publique (RDCongo)

- M. Michel CHAMPREDON, Expert technique international, Conseiller du Ministre de la Fonction publique

Fondation BONRO

- M. Gedeon KATUALA, Directeur
- Mme Muriel MUNGA, Chargée des Affaires publiques

METACHEM SARL

- M. John KANYONI, Directeur général

Tenk Fungurume Mining Sarl

Mme Dorothé MASELE

Intervenants - Rapporteurs

- M. Michel LALOGUE, Chef de secteur, Autorités locales et société civile, Commission européenne
- M. Tiébilié DRAME, Ancien ministre du Mali, ancien Député, Ancien Président du Comité interparlementaire de l'UEMOA, Ancien médiateur de l'ONU
- Pr Guy ROSSATANGA-RIGNAULT, Professeur des Universités à la Faculté de droit et sciences économiques à l'Université Omar Bongo à Libreville, Conseiller spécial du Président de la République du Gabon
- M. Alseyny BATHILY, Opérateur économique Brazzaville
- Pr Aliou SOW, Professeur à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar, Ancien ministre du Sénégal
- Pr Amadou Tahirou DIAW, Université Cheikh Anta Diop de Dakar au Sénégal
- Dr Seynabou Thiouye DIOP, Université Cheikh Anta Diop de Dakar au Sénégal
- Dr Pascal SAGNA, Université Cheikh Anta Diop de Dakar au Sénégal
- M. Lionel PRIGENT, Professeur à l'Institut de géoarchitecture de Brest, Trésorier pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en aménagement urbain (APERAU)

Commissaire aux Comptes

- M. Thierry COLATRELLA, Commissaire aux comptes KPMG

Secrétariat permanent

- M. Pierre BAILLET, Secrétaire permanent
- M. Laurent JABOEUF, Conseiller
- Mme Arianna ARDESI, Conseillère
- M. Samba BA, Chargé de projets
- Mme Nathalie GURDEBEKE, Chargée de missions

- M. Alain LE CAVORZIN, Chargé de mission
- M. Madiyna DIOUF, Ancien ministre du Sénégal,
Ancien maire de Kaolack
- M. William ANCION, Conseiller
- M. Pierre SCHAPIRA, Conseiller

Programme

Lundi 3 novembre

09 h 00 Lancement des travaux
09 h 15 Communication spéciale sur l'épidémie d'Ebola

Colloque : « **Villes et migrations internationales** »

09 h 45 Présentation du thème
10 h 45 Travaux en ateliers
Atelier 1 : « Les enjeux des migrations des villes : vivre ensemble »
13 h 00 Déjeuner
15 h 00 Reprise des travaux en ateliers
Atelier 2 : « Créer des ponts et renforcer le développement économique »
16 h 45 Conclusion du thème
17 h 15 Activités culturelles
20 h 00 Dîner

Mardi 4 novembre

Colloque « **Dialogue, Autorités locales, Union européenne et autres partenaires internationaux** »

09 h 00 Présentation du thème
09 h 15 Présentation de la stratégie de l'Union européenne
11 h 00 Ateliers de réflexion sur la stratégie à mettre en œuvre pour promouvoir les positions des Autorités locales dans les processus de décisions politiques aux niveaux national, régional et mondial
12 h 30 Déjeuner
14 h 30 Travaux en ateliers
Atelier 1 : « Facteurs et environnements favorables à une administration locale performante »
Atelier 2 : « Projets mis en œuvre avec des partenaires internationaux - facteurs de succès et témoignages »
17 h 00 Événement parallèle : « Exploitation des ressources naturelles et développement local »
20 h 00 Dîner

Mercredi 5 novembre

08 h 30 à 10 h 30 78^{ème} réunion du Bureau

Colloque : « **Villes en lutte contre le changement climatique** »

10 h 45	Allocations et présentation de la thématique
12 h 00	Travaux en ateliers
	<u>Atelier 1</u> : « Rôle des villes dans la lutte contre les changements climatiques : quelles démarches environnementales ? Quels changements et engagements élémentaires ? »
13 h 30	Déjeuner
15 h 00	<u>Atelier 2</u> : « Comment mobiliser les acteurs des territoires et notamment la coopération décentralisée autour des projets climat à mettre en œuvre ? »
17 h 30	Restitution des ateliers et adoption de la déclaration des Maires francophones sur le climat
20 h 00	Dîner

Jeudi 6 novembre

« **34^{ème} Assemblée générale** »

09 h 00	Séance solennelle d'ouverture
10 h 45	Première séance plénière de l'Assemblée générale
12 h 30	Déjeuner
14 h 00	79 ^{ème} réunion du Bureau
14 h 30	Deuxième séance plénière de l'Assemblée générale
15 h 45	Départ pour la Cité de l'Union Africaine
17 h 00	Séance solennelle de clôture
19 h 00	Dîner

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels



KPMG S.A.
Immeuble le Palatin
3 cours du Triangle
92939 Paris la Défense cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 22 00
Télécopie : +33 (0)1 55 68 98 18
Site internet : www.kpmg.fr

Association Internationale des Maires Francophones

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2013
Association Internationale des Maires Francophones
Siège : Hôtel de Ville de Québec - Canada
Secrétariat Permanent : 9, rue des Halles - 75001 Paris
Ce rapport contient 16 pages
Référence : BB/YDF/RG/SR

KPMG S.A.
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14 30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Immeuble Le Palatin
3 cours du Triangle
92939 Paris La Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z.
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG S.A.
Immeuble le Palatin
3 cours du Triangle
92939 Paris la Défense cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 22 00
Télécopie : +33 (0)1 55 68 98 18
Site internet : www.kpmg.fr

Association Internationale des Maires Francophones

Siège social : Siège : Hôtel de Ville de Québec - Canada
Secrétariat Permanent : 9, rue des Halles - 75001 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2013

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association Internationale des Maires Francophones, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Bureau. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les fonds dédiés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris La Défense, le 6 juin 2014

KPMG S.A.

Bernard Bazillon
Associé



BILAN EXERCICE 2013

ACTIF	2013			2012		PASSIF	2013	2012
	Brut	Amort. & Provisions	Net	Net	Net			
Immobilisations incorporelles						Fonds associatifs		
Logiciels	7 162	5 946	1 217	1 838	Reserve fonds de garantie	1 100 000	1 000 000	
Autres	22 240	22 240	0	0	Report à nouveau	176 527	150 309	
Immobilisations corporelles					Resultat de l'exercice (excédent ou insuffisance)	12 620	126 219	
Installation générale, agencements, aménagements	325 783	32 640	293 144	12 646	Autres fonds associatifs			
Matériel de bureau et informatique	76 684	70 330	6 355	0				
Mobilier	6 347	6 347	0	0				
Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	143 001				
Immobilisations financières								
Autres	22 319		22 319	23 732				
Total I	460 536	137 502	323 034	181 217	Total I	1 289 147	1 276 527	
Actif circulant					Provisions pour risques et charges Total II	31 000	29 657	
Créances :					Fonds dédiés			
- Créances usagers et comptes rattachés	1 891 885	50 905	1 840 980	1 768 666	sur subventions	10 011 104	9 784 004	
- Autres créances			0	0	sur autres ressources	10 011 104	9 784 004	
Valeurs mobilières de placement	427 696		427 696	2 439 530	Dettes			
Disponibilités	9 227 149		9 227 149	7 776 889	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	124 112	779 081	
Charges constatées d'avance	20 953		20 953	25 500	Dettes fiscales et sociales	268 004	285 426	
Total II	11 567 683	50 905	11 516 778	12 010 586	Autres dettes	34 413	36 558	
					Produits constatés d'avance	82 031	550	
TOTAL GENERAL	12 028 219	188 407	11 839 812	12 191 802	Total IV	508 560	1 101 615	
					TOTAL GENERAL	11 839 812	12 191 802	

HPMG SA
 Immeuble Le Palatin
 3, Cours du Triangle
 92 - Paris La Défense cedex
 775 72 417 R.C.S. Nanterre

AIMF

9, rue des Halles
75001 Paris
Siret : 319 356 150 00031

COMPTE DE RESULTAT

EXERCICE 2013

	2013	2012
Produits d'exploitation		
Subventions d'exploitation	5 055 561	5 535 758
Cotisations et droits d'entrée	392 903	376 001
Dons manuels affectés		
Reprises sur provisions, amortissements et transfert de charges	46 311	123 450
<i>Total I</i>	5 494 775	6 035 208
Charges d'exploitation		
Achats	30 293	2 232 702
Autres charges externes	3 979 368	4 847 432
Impôts, taxes et versements assimilés	114 188	126 612
Rémunération du personnel	630 408	655 878
Charges sociales	314 513	317 207
Dotation aux amortissements	28 392	5 509
Dotation aux provisions	29 103	52 318
Autres charges	102 073	58 083
<i>Total II</i>	5 228 336	8 295 740
Résultat d'exploitation	266 439	-2 260 532
Produits financiers	109 567	197 881
Charges financières	24 716	70
Résultat financier	84 851	197 810
Résultat courant	351 290	-2 062 722
Produits exceptionnels		604
Charges exceptionnelles	111 570	189 102
Résultat exceptionnel	-111 570	-188 498
Report ressources non utilisées / exerc. antérieurs	3 171 016	5 497 615
Engagements à réaliser sur ressources affectées	3 398 116	3 120 177
Total des produits	8 775 359	11 731 307
Total des charges	8 762 738	11 605 089
Solde créditeur : excédent	12 620	126 219

KPMG SA
Immeuble Le Palatin
3, Cours du Triangle
92039 - Paris La Défense cedex
775 726 417 R.C.S. Nanterre

23/09/2014

Association Internationale des Maires Francophones
9, rue des Halles - 75001 PARIS

====

Annexe des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Montants exprimés en Euros

KPMG SA
Immeuble Le Palatin 1
3, Cours du Triangle
92939 - Paris La Défense cedex
775 726 417 R.C.S. Nanterre

Table de matières

1	Faits majeurs de l'exercice	3
1.1	Evènements principaux de l'exercice	3
1.2	Principes, règles et méthodes comptables	3
1.2.1	Présentation des comptes	3
1.2.2	Méthode générale	3
1.2.3	Changement de méthode	3
<hr/>		
2	Informations relatives au bilan	4
2.1	Actif	4
2.1.1	Immobilisations	4
2.1.2	Amortissements	4
2.1.3	Immobilisations financières	4
2.1.4	Créances	5
2.1.5	Valeurs mobilières de placement	5
2.1.6	Disponibilités	5
2.1.7	Charges constatées d'avance	5
2.2	Passif	6
2.2.1	Fonds associatifs	6
2.2.2	Provisions pour risques et charges	6
2.2.4	Etat des dettes	7
2.2.5	Produits constatés d'avance	7
2.2.6	Fonds dédiés - Tableau de suivi en annexe	7
3	Informations relatives au compte de résultat	8
3.1	Ventilation des produits d'exploitation	8
3.2	Subventions annulées ou partiellement remboursées	9
3.3	Ventilation de l'effectif moyen	9
4	Autres informations	10
4.1	Informations concernant le Droit Individuel à la Formation	10
4.2	Rémunération des dirigeants	10
4.3	Honoraires du commissaire aux comptes	10

Faits majeurs de l'exercice

1.1 Evènements principaux de l'exercice

Des travaux de rénovation des bureaux du secrétariat permanent à Paris ont débuté au 4^e trimestre 2012 et se sont terminés le 15 avril 2013.

1.2 Principes, règles et méthodes comptables

1.2.1 Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe.

1.2.2 Méthode générale

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement n° 99-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement n° 99-01.

1.2.3 Changement de méthode

Néant

KPMG SA
Immeuble Le Palatin
3, Cours du Triangle 3
92939 - Paris La Défense cedex
775 726 417 R.C.S. Nanterre

Informations relatives au bilan

2.1 Actif

2.1.1 Immobilisations

Situations et mouvements

Rubrique	Valeur brute à de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	59 240	451	30 289	29 402
- logiciels	37 000	451	30 289	7 162
- autres	22 240			22 240
Immobilisations corporelles	149 965	314 225	55 375	408 815
- Installations, aménagements	49 830	312 088	36 135	325 783
- Matériel de transport	1 458		1 458	
- Matériel bureau et informatique	75 050	2 137	502	76 685
- Mobilier	23 627		17 280	6 347
Total cumulé	209 205	314 676	85 664	438 217

2.1.2 Amortissements

Situations et mouvements

Rubrique	Amortissement début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Amortissement clôture d'exercice
Immobilisations incorporelles	57 402	1 073	30 289	28 186
- logiciels	35 162	1 073	30 289	5 946
- autres	22 240			22 240
Immobilisations corporelles	137 319	27 219	55 222	109 316
- Installations, aménagements	45 856	22 919	36 135	32 640
- Matériel de transport	1 458		1 458	
- Matériel bureau et informatique	66 030	4 300		70 330
- Mobilier	23 975		17 629	6 346
Total cumulé	194 721	28 292	85 511	137 502

Type d'immobilisation	durée et mode
Logiciels et progiciels	linéaire 3 ans
Installations techniques	linéaire 10 ans
Matériel de bureau	linéaire 3 ans
Mobilier de bureau	linéaire 5 ans

2.1.3 Immobilisations financières

- Dépôt de garantie locations	23 732	1 087	2 500	22 319
-------------------------------	--------	-------	-------	--------

2.1.4 Créances

Créances	Montant brut	Echéance à - d'un an
Créances usagers et comptes rattachés		
Subventions à recevoir		
- Agences de l'eau	692 301	692 301
- Union Européenne	550 904	550 904
- MAECI	340 808	340 808
- Villes	110 000	110 000
- Conseil Régional	17 700	17 700
- Fondations	100 000	100 000
- Cités Unies	4 333	4 333
Cotisations à recevoir		
- année 2013	52 143	52 143
- année 2012	23 695	23 695
Total des créances	1 891 884	1 891 884

Les cotisations à recevoir antérieures au 1^{er} janvier 2013 ainsi que certaines cotisations de l'exercice 2013 présentant un risque de recouvrement ont été provisionnées à hauteur de 50 905 €.

2.1.5 Valeurs mobilières de placement

SICAV de trésorerie (SGAM Invest Moneplus SI)	
Valeur d'acquisition	427 696
Cours à la clôture de l'exercice	427 742
Plus-value latente	46

2.1.6 Disponibilités

Société Générale - Livret A	82 213
Société Générale - Livret associations	8 454 145
Société Générale	686 637
Commercial Bank Centrafrique - Bangui	2 288
Caisse	1 866
Total	9 227 149

2.1.7 Charges constatées d'avance

Assurances	4 709
Maintenance	5 317
Location matériel de bureau	1 087
Relations publiques	9 840
Total	20 953

KPMG SA ⁵
 Immeuble Le Palatin
 3, Cours du Triangle
 92039 - Paris La Défense cedex
 775 726 417 R.C.S. Nanterre

2.2 Passif

2.2.1 Fonds associatifs

Solde en début d'exercice	Augmentation	Diminution	Solde en fin d'exercice
Réserve pour fonds de garantie			
1 000 000	100 000		1 100 000
Compte « Report à nouveau »			
150 309	26 219		176 528

2.2.2 Provisions pour risques et charges

Solde en début d'exercice	Augmentation	Diminution	Solde en fin d'exercice
Provision pour indemnité de fin de carrière (charges comprises)			
29 657	1 343		31 000

La provision pour indemnité de fin de carrière a été calculée à partir des hypothèses suivantes :

Age théorique de départ : 67 ans (âge maximum de départ à taux plein)

Taux d'actualisation : 3.17 %

Taux d'évolution des rémunérations : 5 %

Base de calcul : en l'absence de conventions collectives et d'accord d'entreprise, l'indemnité retenue est l'indemnité légale.

2.2.4 Etat des dettes

Dettes

	Montant brut	Echéance à - d'un an
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	124 112	124 112
Dettes fiscales et sociales	268 004	268 004
Autres dettes	34 413	34 413
Produits constatés d'avance	82 031	82 031
Total	508 560	508 560

Fournisseurs

	Nature	Montant en fin d'exercice
Fournisseurs	Frais de fonctionnement et d'actions de coopération	82 456
Factures non parvenues	EDF, honoraires, téléphone, locations véhicules	41 656
Total		124 112

2.2.5 Produits constatés d'avance

Cotisations	4 180
Subvention UE	77 851
Total	82 031

2.2.6 Fonds dédiés - Tableau de suivi

Voir tableau joint

Le tableau des fonds dédiés est présenté, année par année, par types de projets financés :
Fonds de Coopération, 1parisien1arbre, FMU, Opérateur, Fonds d'urgence et Fonds Union
Européenne.

Par ailleurs, les projets votés avant 2011, non soldés au 31 décembre 2013, en cours d'achèvement,
ont été regroupés sur une seule ligne afin de ne pas alourdir la présentation du tableau.

Du fait de la durée des projets financés sur une période moyenne de 3 ans, le montant global des
fonds dédiés représentent 2 années de ressources.

Ces fonds dédiés représentent l'engagement pris vis-à-vis des villes pour des projets non encore
achevés.

Les réaffectations concernent des subventions attribuées à des sous-projets sur décision du bureau.

KPMG SA
Immobilier Le Paletin 7
3, Cours du Triangle
92939 - Paris La Défense cedex
775 725 417 R.C.S. Nanterre

Informations relatives au compte de résultat

3.1 Ventilation des produits d'exploitation

Tableau de répartition des produits d'exploitation	2013	2012
Subventions	5 055 561	5 535 757
Ville de Paris	1 733 000	1 919 000
Ville de Bordeaux	75 000	40 000
Ville de Lausanne	43 000	18 000
Ville de Liège	25 000	25 000
Ville de Luxembourg		24 800
Ville d'Aoste	30 000	30 000
Ville des Mureaux	2 000	5 000
Ville de Millau	10 000	
Autres subventions		377 815
Villes de Mérignac - Villanova	22 000	
Ville de Nantes	40 000	
Civipol – Ministère de l'Intérieur		15 000
Comité international du Forum mondial de l'eau		16 500
Institut français de Tunis		5 000
Agence de l'eau Adour Garonne	250 000	100 000
Agence de l'eau Loire Bretagne	85 600	
Agence de l'eau Rhin-Meuse	99 500	200 000
Agence de l'eau Seine Normandie	50 201	
Ministère des Affaires étrangères et européennes	1 400 969	1 394 647
Ministère de l'Education Nationale	125 000	201 952
Gouvernement du Québec	62 744	66 158
M A E C I	340 808	403 291
Communauté française de Belgique	200 000	200 000
S I A A P	169 000	57 000
Communauté européenne	29 166	374 666
Cités Unies France		4 333
Parts villes :	262 573	57 595
Ressources propres (cotisations, droits d'entrée)	392 903	376 001
Total des subventions et cotisations	5 448 464	5 911 758
Reprises sur provisions	42 056	107 758
Transfert de charges et recettes exceptionnelles	4 255	15 692
Total des produits d'exploitation	5 494 775	6 035 208

**3.2 Subventions annulées ou partiellement remboursées
(charges exceptionnelles)**

Communauté Européenne	67 727
AIRF	25 000
Total	92 727

3.3 Ventilation de l'effectif

Catégorie	Personnel salarié	Personnel mis à disposition	Total
Cadres	8		8
Non cadres	1		1
Total	9		9

Autres informations

4.1 Informations concernant le Droit Individuel à la Formation

Volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au 31 décembre 2013 au titre du Droit Individuel à la Formation pour les salariés : 871 heures de droits n'ayant pas donné lieu à une demande de la part des salariés.

4.2 Rémunération des dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant brut des rémunérations et avantages en nature versés aux plus hauts cadres dirigeants, bénévoles ou salariés, s'est élevé à 100 750 € en 2013.

4.3 Honoraires du commissaire aux comptes

Honoraires facturés au titre de la mission de contrôle légal des comptes de l'exercice 2013	HT	21 000 €
Honoraires facturés au titre des avis et recommandations entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal	HT	10 521 €
Honoraires totaux HT		31 521 €

AIMF

9, rue des Halles
75001 Paris
Siret : 319 356 150 00031

	A	B	C	D	E	A+B+C+D-E
	Fds à engager sur projets au 01.01.13	Subventions notifiées en 2013	Utilisation au cours d'exercice 2013	Réaffectations diverses	Reprise des fonds dédiés antérieurs (compte 7834)	Fonds restant à engager au 31.12.2013
Fonds dédiés sur subventions - 2013						
Fonds de coopération		2 786 282	370 511	432 595		2 848 366
1 parisien 1 arbre				269 599		269 599
F M U		1 463 714	580 960	151 761		1 034 514
Opérateur		125 000	29 593	39 895		135 303
Fonds d'Urgence			24 982	115 941		90 959
Fonds Union Européenne		29 166				29 166
A = TOTAL 2013	4 804 838	4 404 161	1 006 045	1 009 791	-	4 407 907
Fonds de coopération	2 224 294			402 071	457 906	1 364 317
1 parisien 1 arbre	269 599			269 599		-
F M U	1 609 214			138 351	428 870	1 041 994
Opérateur	142 791			-	38 863	103 928
Fonds d'Urgence	179 941			-	115 941	64 000
Fonds Union Européenne	378 999			-	197 279	181 720
B = TOTAL 2012	4 804 838	-	-	964 824	1 084 055	2 755 959
Fonds de coopération	911 955			106 648	570 290	448 314
1 parisien 1 arbre						
F M U	359 262			12 860	126 903	219 499
Opérateur	382 545			6	211 678	170 873
Fonds d'Urgence						
Fonds Union Européenne	517 963				141 949	376 014
C = TOTAL 2011	2 171 725	-	-	93 795	1 050 820	1 214 700
Fonds de coopération	938 636			137 172	219 986	581 478
1 parisien 1 arbre						
F M U	1 170 445			551	604 484	565 411
Opérateur	405 235			1 038	103 892	300 304
Fonds d'Urgence						
Fonds Union Européenne	293 125				107 780	185 345
D = antérieur à 2011	2 807 440	-	-	138 761	1 036 142	1 632 537
TOTAUX : A + B + C + D	9 784 004	4 404 161	1 006 045	-	3 171 016	10 011 104

KPIUS SA
Immeuble Le Paletin
3, Cours du Triangle
92939 - Paris La Défense cedex
775 726 417 R.C.S. Nanterre

23/09/2014

Annexe page 7

Présentation des nouveaux Statuts et Règlement intérieur



Association Internationale des Maires et responsables
des capitales et métropoles
partiellement ou entièrement Francophones
(A I M F)

STATUTS

*Adoptés à Québec, le 1^{er} mai 1979, modifiés en avril 1982, septembre 1983,
juillet 1988, juillet 1996, novembre 2004, septembre 2006, octobre 2007, octobre 2009, octobre 2010, novembre 2014*

Article 1^{er} : Il est créé une association sous la dénomination d'"Association Internationale des maires et responsables des capitales et, métropoles partiellement ou entièrement francophones", dont le sigle est AIMF.

Cette association est régie par les présents statuts.

TITRE PREMIER

But, durée, siège et composition

Article 2 : L'Association a pour but d'établir entre les maires et responsables des villes capitales et métropoles qui la composent, grâce à l'usage commun de la langue française, une coopération étroite dans tous les domaines de l'activité municipale.

Elle a également pour but de rendre concrète la solidarité entre les municipalités et les associations de villes, en multipliant entre elles les échanges d'informations et d'expériences de toute nature.

Elle exerce notamment son action dans les domaines suivants : renforcement de l'Etat de droit, éducation, formation des cadres municipaux, urgence humanitaire, santé, culture, gestion, économie, technique, jeunesse, sports et loisirs.

Elle signe des accords avec d'autres associations et d'autres villes non adhérentes.

Dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, elle établit, avec les Etats et les institutions de coopération, des programmes de développement portant sur des projets définis en commun.

L'association est habilitée à organiser et participer à des conférences internationales.

Elle s'interdit de poursuivre des objectifs de nature idéologique, politique, religieuse ou raciale. Sa durée est illimitée.

Article 3 : Le siège de l'Association peut être déplacé, par décision de l'assemblée générale prise à la majorité des trois quarts de ses membres, dans toute autre capitale ou métropole, partiellement ou entièrement francophone, représentée à l'Association. Le siège de l'Association est à Paris.

Article 4 : L'Association se compose de maires ou de responsables des villes capitales et des métropoles ou le français est soit la langue officielle, soit la langue de communication, soit une langue largement utilisée, de membres associés, de présidents d'associations de villes et de membres d'honneur. Le nombre de maires ou responsables des villes d'un même Etat est limité à 10.

Les membres associés sont des Maires qui, sur proposition du Bureau et après décision de l'Assemblée générale, participent, à titre consultatif, aux activités de l'association. Les membres associés peuvent, s'ils le souhaitent, apporter à l'AIMF, une contribution selon la forme qu'ils désirent.

Les anciens maires ou responsables des capitales et métropoles partiellement ou entièrement francophones ayant rendu des services éminents à l'Association, auront vocation à être admis au sein de l' Association en qualité de membre d'honneur, sur proposition du Bureau, soumise à l'approbation de l'Assemblée générale.

Les membres d'honneur ne peuvent faire partie du Bureau et ils n'ont pas le droit de vote en Assemblée générale. Ils sont dispensés du paiement d'une cotisation.

TITRE II

Organes de l' Association

Article 5 : Les organes de l'Association sont l'assemblée générale, le bureau et le secrétariat permanent.

L'assemblée générale

Article 6 : L'assemblée générale se compose des membres de l'Association ou de leurs délégués.

Elle se réunit chaque année en session ordinaire sur convocation du bureau. Elle peut être convoquée en session extraordinaire soit sur décision du bureau, soit à la demande des deux tiers de ses membres.

Elle peut également, sur son initiative, se réunir dans toute autre capitale ou métropole.

Article 6 bis : Le Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie ou son représentant est invité, à titre d'observateur, à l'Assemblée générale.

Article 7 : L'assemblée générale définit les orientations de l'Association ainsi que les grands principes de son action.

Elle se prononce sur le rapport moral, le rapport administratif et financier ainsi que sur le projet de budget.

Elle élit le bureau et fixe le montant des cotisations.

Elle ratifie toute convention passée entre l'Association et d'autres organismes internationaux.

Elle décide, sur présentation du bureau, d'admettre de nouveaux membres et de conférer la qualité de membre d'honneur.

Elle peut émettre des vœux et prendre des résolutions.

Article 8 : Une proposition unanime du bureau peut être soumise par écrit à l'approbation des membres de l'Association. Si elle reçoit l'accord écrit de la majorité des dits membres, elle est considérée comme si elle avait été adoptée en assemblée générale.

Article 9 : Des commissions spécialisées peuvent être constituées au sein de l'assemblée générale. Des experts peuvent y être appelés à titre consultatif.

Le bureau

Article 10 : Le bureau de l' Association est élu pour deux ans par l'assemblée générale.

Il se compose de 10 à 30 membres : 28 sont élus par l'assemblée générale. S'ajoutent le secrétaire général de la Francophonie ou son représentant et le Secrétaire permanent, membres de plein droit. Il élit en son sein le président, les vice-présidents, le secrétaire général et le trésorier.

À sa demande, un membre du Bureau pourra être chargé d'animer une réflexion continue se rapportant à l'un des axes de la programmation stratégique de l'association.

Les membres du bureau sont rééligibles.

Article 11 : Le bureau assure l'exécution des décisions de l'assemblée générale dont il exerce les pouvoirs par délégation.

Il veille à l'application des vœux émis et des résolutions prises par l'assemblée générale et peut prendre, à cet égard, toute décision qu'il juge utile.

Il examine les demandes d'admission des nouveaux membres ainsi que celles tendant à conférer la qualité de membre d'honneur et les soumet à la décision de l'assemblée générale.

Il adopte le rapport moral, le rapport administratif et financier et le projet de budget. Il les soumet à l'approbation de l'assemblée générale.

D'une manière générale, il est habilité à prendre toutes les mesures nécessaires à l'administration de l'Association et à la réalisation de ses objectifs.

Article 11 bis : Le président est habilité à représenter l'Association en justice et à l'engager dans tous les actes de la vie civile.

Article 12 : Le bureau se réunit sur convocation de son président au moins une fois par an, avant l'assemblée générale. Il peut se réunir exceptionnellement, à la demande de son président ou de la majorité de ses membres.

Article 13 : Le bureau délibère valablement lorsque la moitié de ses membres est présente. En cas de vote et de partage des voix, la voix du président est prépondérante.

Si l'un des membres du bureau ne peut assister à la réunion, il a la possibilité de donner mandat de le représenter à un autre membre du bureau, ou d'exprimer son opinion par écrit.

Le président peut procéder à la consultation des membres du bureau par correspondance.

Le secrétariat permanent

Article 14 : Le secrétariat permanent est un organe administratif qui assiste le président et le bureau de l'Association dans leurs tâches respectives.

Après accord du bureau, le président nomme le secrétaire permanent, un ou plusieurs secrétaires permanents adjoints, et éventuellement des conseillers techniques et des chargés de mission.

Le secrétaire permanent assiste de plein droit aux réunions de bureau.

Article 15 : Le secrétariat permanent organise, sous l'autorité du président, les réunions du bureau et de l'assemblée générale de l'Association. Il prépare le projet de rapport administratif et financier et le projet de budget, en vue de leur adoption par le bureau, ainsi que tous les documents que le président juge nécessaire à la bonne administration de l'Association.

Article 16 : Le secrétariat permanent est établi à Paris. Le bureau y tient normalement ses réunions, mais il peut également, à l'initiative du président ou de la majorité de ses membres, se réunir dans toute autre capitale ou métropole représentée à l'Association.

TITRE III

Ressources de l' Association

Article 17 : Les ressources de l'Association comprennent :

- le produit des cotisations versées par ses membres,
- les subventions et participations qui peuvent lui être allouées,
- les ressources provenant de ses activités,
- le revenu de ses biens,

Article 18 : Le montant de la cotisation annuelle des membres de l'Association est déterminé par une formule qui sera établie par le bureau en tenant compte de certains critères, dont la richesse des villes. Il s'ajoute à un versement minimal annuel, égal pour tous les membres.

Ce montant est approuvé par les membres de l'assemblée générale sur proposition du bureau.

Cette approbation peut être donnée par procédure écrite.

Le montant de la cotisation des membres associés est identique à celui des membres ordinaires.

TITRE IV

Modification des statuts et dissolution de l'Association

Article 19 : Les statuts de l'Association sont modifiés par l'assemblée générale à la majorité des trois quarts de ses membres.

Article 20 : La dissolution de l'Association ne peut résulter que d'une décision de l'assemblée générale prise à la majorité des deux tiers des membres de l'Association.

Sur proposition du bureau, l'assemblée générale décide de l'emploi des biens disponibles de l'Association.

Ces biens ne pourront être remis qu'à un ou plusieurs organismes poursuivant des objectifs analogues à ceux de l'Association.

Le bureau est chargé de régler les problèmes relatifs à la dissolution.

TITRE V

Divers

Article 21 : Les modalités d'application des présents statuts seront déterminées par un règlement intérieur proposé par le bureau et adopté par l'assemblée générale.



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

TITRE I

De l'association

Le présent règlement est arrêté en application des statuts adoptés le 1^{er} mai 1979, modifiés le 18 juillet 1996, le 1^{er} septembre 1999 et le 23 novembre 2004, qui disposent que l'AIMF exerce son action dans les domaines suivants : renforcement de l'État de droit, éducation, formation des cadres municipaux, urgence humanitaire, santé, culture, gestion, économie, technique, jeunesse, sports et loisirs.

Article 1^{er} : Conditions d'adhésion

A leur demande, peuvent devenir membres de l'association, toutes les personnalités qui, sous des titres ou des appellations diverses, représentent l'organe exécutif d'une ville dont le français est, soit la langue officielle de l'État où elle est située, soit la langue de communication, soit une langue largement utilisée.

Peuvent également devenir membres de l'association, les présidents ou les responsables des associations nationales de villes francophones qui le demandent.

Article 2 : Formalités d'adhésion

Les maires ou les responsables de villes francophones qui souhaitent devenir membres de l'association doivent adresser, par écrit, une demande au Président de l'association. A cette demande, doit être joint un extrait de la délibération de l'assemblée municipale autorisant cette adhésion. Dans les villes où n'existe pas d'assemblée ou dans celles où l'assemblée ne dispose pas de compétence en la matière, un avis favorable de l'autorité de tutelle est joint à la demande.

Les présidents ou les responsables des associations nationales de villes francophones qui souhaitent devenir membres de l'association doivent adresser, par écrit, une demande au président de l'association. A cette demande, doit être joint un extrait de la décision du Bureau de l'association autorisant cette adhésion.

S'il est complet, le Secrétaire permanent de l'AIMF transmet le dossier au Bureau pour examen.

Sur proposition du Bureau, l'admission d'un nouveau membre est décidée par l'assemblée générale.

Un droit d'entrée est réclamé à chaque nouvel adhérent.

Article 3 : Remplacement d'un maire ou d'un responsable membre

Lorsque les fonctions d'un maire ou d'un responsable d'une ville membre cessent pour quelque raison que ce soit, l'ancien titulaire est remplacé au sein de l'assemblée générale par la personne chargée d'assurer son intérim ou par son successeur désigné conformément aux lois ou aux règlements nationaux en vigueur.

Lorsque les fonctions d'un président ou d'un responsable d'une association nationale de villes francophones membre cessent pour quelque raison que ce soit, l'ancien titulaire est remplacé au sein de l'assemblée générale par la personne chargée d'assurer son intérim ou par son successeur désigné conformément aux dispositions statutaires en vigueur.

Le remplacement au sein de l'assemblée générale est immédiat. A chaque réunion du Bureau et à chaque assemblée générale, le Président informe ses collègues des changements intervenus.

Article 4 : Suspension

La suspension d'un membre peut être prononcée si l'intéressé, dans le cadre de ses fonctions, s'oppose, par ses actes et ses décisions, aux buts éthiques, démocratiques et de solidarité prônés par l'association.

Sur la base d'un dossier qui comprendra toutes les pièces, rapports ou témoignages utiles, instruit par l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) ou par le secrétariat permanent, la décision de suspension d'un membre de l'association est prise par l'assemblée générale, sur proposition du Bureau.

Le processus de réintégration est identique.

Article 5 : Versement des cotisations

Les adhérents doivent verser annuellement une cotisation à l'association. Pour les maires ou les responsables des capitales et métropoles membres, la cotisation se compose d'une participation d'un montant fixe et d'une partie variable (PNB par habitant de la capitale ou de la métropole) qui ne peut être inférieure à 550 €. Le PNB est celui qui figure dans l'atlas de la banque mondiale exprimé en US dollar.

Le montant de la cotisation, notifié en euros, est exigible au 1^{er} janvier de l'année en cours.

Le secrétariat permanent de l'association assure la notification et la collecte des sommes exigées. Il effectue les éventuels rappels.

Si une ville ne s'acquitte pas de sa cotisation, le Président peut, sur proposition du secrétaire permanent et après avis du Bureau, suspendre toute invitation à participer aux instances et aux travaux de l'association.

Sur proposition du secrétariat permanent et pour des motifs liés à une situation économique transitoire, le Bureau peut accorder un délai de paiement pour un montant n'excédant pas deux annualités.

L'assemblée générale, à titre exceptionnel, peut exonérer du paiement de sa cotisation, une ville victime d'une catastrophe naturelle ou d'une crise politique majeure.

TITRE II

De l'assemblée générale

Article 6 : Missions

L'assemblée générale définit les orientations de l'association et les grands principes de son action.

Elle se prononce sur les demandes d'adhésion, sur le rapport moral administratif et financier de l'association et sur les projets de budget. Elle élit les membres du Bureau.

Article 7 : Composition

L'assemblée générale comprend les maires ou les responsables de villes accompagnés d'un délégué, ainsi que les présidents ou les responsables des associations nationales de villes francophones membres de l'association.

Les membres peuvent se faire remplacer par un représentant de leur collectivité.

Sous réserve de l'accord préalable du Bureau et sur proposition du secrétaire permanent, peuvent également être invités à participer aux travaux de l'assemblée générale :

- en qualité de membres d'honneur, les anciens maires et les responsables de capitales et de métropoles francophones ou partiellement francophones qui ont rendu des services éminents à l'association ;
- en qualité de membres associés, les maires et les responsables des villes qui ne peuvent, pour des raisons qui leur sont propres, adhérer à l'association ;
- en qualité d'observateur, le secrétaire général de la Francophonie ou son représentant, les représentants désignés par les organisations ou associations internationales publiques ou privées, des représentants de villes non membres, des représentants de bailleurs de fonds.

Sur autorisation du président, les membres d'honneur, les membres associés et les observateurs, peuvent participer aux débats de l'assemblée et présenter des communications sur les questions relevant de leurs compétences. Ils ne prennent pas part à l'adoption des délibérations.

Article 8 : Session ordinaire

L'assemblée générale se réunit chaque année en session ordinaire dans une ville membre. La date et le lieu sont fixés lors de la précédente réunion.

Les convocations sont adressées six (6) semaines avant la session, avec un projet d'ordre du jour et les modalités attendues de la participation des délégations.

L'ordre du jour de la séance est établi par le Président de l'association, président du Bureau, sur proposition du secrétaire permanent.

Il comprend :

- l'adoption du rapport de la session précédente,
- le rapport du secrétaire général sur les actions de l'AIMF,
- les questions que le Bureau ou les présidents de commissions permanentes ont proposé, après examen, d'inscrire à l'ordre du jour,
- les questions d'urgence autorisées conjointement par le président et le secrétaire permanent,
- le rapport du trésorier,
- les demandes d'adhésion.

Il revient à l'assemblée générale d'adopter l'ordre du jour.

A l'issue de sa réunion, l'assemblée générale se prononce sur proposition du Bureau sur la date et le lieu de sa prochaine réunion ainsi que sur la date, le lieu et le thème du colloque annuel.

Article 9 : Session extraordinaire

A la demande de la majorité des membres du Bureau ou à la demande des deux tiers de ses membres de l'association, l'assemblée générale peut être réunie en session extraordinaire.

Les convocations sont adressées au moins deux semaines avant le jour fixé pour la séance.

Article 10 : Présidence de séance

L'assemblée générale est présidée par le président de l'association ou en son absence, par un vice-président dans l'ordre du tableau ou, en cas d'absence, par le secrétaire général ou l'un des membres du Bureau de l'association.

L'organisation et la direction des débats relève de la seule responsabilité du président de séance. Lui seul prononce l'ouverture et la levée des séances. Il donne la parole, recherche le consensus, soumet les questions au vote.

Article 11 : Secrétariat

Il est assuré par le secrétariat permanent, assisté des personnels mis à disposition par la ville d'accueil de la manifestation.

Le secrétariat permanent est chargé de l'envoi des convocations, des projets d'ordre du jour, de la documentation. Il assure la rédaction du rapport des débats et des relevés de conclusion.

Le secrétariat permanent tient à jour les archives des réunions. Il est chargé de leur diffusion.

Article 12 : Adoption des délibérations

Pour siéger, l'assemblée doit réunir le quorum constitué par la majorité de ses membres. Le quorum doit être vérifié à l'ouverture de chaque session par la signature des membres présents sur le registre prévu à cet effet. Seul le chef de délégation ou son représentant peut être pris en compte.

Le président de séance présente à l'assemblée les projets de délibérations inscrits à l'ordre du jour. Il n'est débattu en séance que des seuls projets à l'ordre du jour. Sous réserve de l'acceptation du président après consultation du Bureau, les propositions de délibération présentées en cours de séance par un ou plusieurs membres de l'assemblée peuvent faire l'objet d'un débat.

Les motions d'ajournement ou de suspension sont mises au vote, sans discussion, pour être adoptées à la majorité simple des présents et votants.

A l'issue des débats et à l'initiative du président, les projets et propositions de délibération sont soumis pour approbation aux membres de l'assemblée générale. Le président de séance œuvre pour que toutes les délibérations soient adoptées par consensus. Si tel n'est pas le cas, le président de séance peut décider l'ajournement ou la mise aux voix.

En cas de vote, chaque délibération est prise à la majorité des 9/10^{ème} des présents et votants, l'abstention n'étant pas considérée comme un vote. Sauf décision contraire, les votes ont lieu à main levée. Pour le vote à scrutin secret, le président désigne deux scrutateurs à qui il appartient de superviser la procédure et de dépouiller les bulletins de vote. Ils disposent d'une liste des représentants de villes ayant droit de vote.

Un membre de l'assemblée empêché d'assister à une session peut donner un pouvoir écrit à un collègue de son choix pour s'exprimer et voter en son nom. Chaque maire ou responsable ne peut être porteur que d'une seule procuration.

Article 13 : Organes consultatifs

L'assemblée générale peut créer dans les conditions qu'elle détermine ou sur proposition du bureau, des groupes de travail techniques chargés d'étudier toutes les questions qu'elle juge utile d'examiner dans les domaines où l'association exerce son action. Un président est élu en leur sein. Leur mission, limitée dans le temps, sera définie avec précision. Le suivi et l'évaluation de ces groupes de travail relève de l'appréciation de l'assemblée générale.

Article 14 : Procès-verbaux des débats

Le relevé des délibérations adoptées par les membres de l'assemblée et le compte rendu des débats sont assurés par le secrétariat permanent sous l'autorité du président.

Ces deux documents sont adressés aux membres de l'assemblée avant la session suivante au cours de laquelle ils sont, soit adoptés tels quels, soit adoptés avec des rectifications apportées à la demande des membres qui étaient présents lors de cette séance.

Le relevé des délibérations est consigné dans un registre prévu à cet effet.

TITRE III

Du Bureau

Article 15 : Mandats

Le Bureau est habilité à prendre toutes les mesures nécessaires à l'administration de l'association et à la réalisation de ses objectifs.

Il examine les demandes d'adhésion des nouveaux membres ainsi que les propositions de nouveaux projets de coopération. Il est chargé de la préparation et du suivi des assemblées générales. Il adopte l'ordre du jour de l'assemblée générale. Il exerce son rôle d'animateur et de coordonnateur, en s'appuyant sur les commissions permanentes et sur un comité de projet qui lui apportent tous les avis et conseils utiles à la réalisation de ses missions. Il adopte les décisions d'affectation des subventions du Fonds de Coopération et du Fonds d'Urgence. Il en examine la bonne exécution. Il procède aux évaluations des programmes.

Article 16 : Composition

Le bureau de l'association se compose de 10 à 30 membres : 28 maires ou responsables des villes membres sont élus pour une durée de deux ans par l'assemblée générale, auxquels s'ajoutent le secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie ou son représentant et le secrétaire permanent de l'association, qui assistent de plein droit aux réunions du bureau.

La qualité de membre du Bureau cesse lorsqu'un maire ou un responsable d'une ville n'occupe plus ses fonctions. Il est remplacé par la personne chargée de l'intérim ou par son successeur.

Les membres du Bureau procèdent, en leur sein, à l'élection, à la majorité simple du président, des vice-présidents, du secrétaire général et du trésorier de l'association. En cas de partage des voix, l'élection a lieu au bénéfice de l'âge. La qualité de président, vice-président, trésorier, secrétaire général, cesse dès que son titulaire n'occupe plus les fonctions de maire ou de responsable de ville membre. Il est procédé à une nouvelle élection au sein du Bureau.

Le nombre des vice-présidents ne peut être inférieur à deux, ni supérieur à cinq. Les vice-présidents ont vocation à suppléer le président en cas d'empêchement dans l'ordre selon lequel ils ont été élus.

Le bureau peut élire en son sein des présidents de groupe de réflexion continue sur l'un des axes de la programmation stratégique.

Les présidents des groupes de travail créés par décision de l'assemblée générale, peuvent être invités à assister, en tant que de besoin, aux travaux du Bureau.

Article 17 : Réunions ordinaires

Le Bureau se réunit en formation ordinaire au siège du secrétariat permanent ou dans la ville d'accueil, lors de l'assemblée générale ou du colloque annuel. Les convocations sont adressées par écrit, individuellement à chaque membre, par le président.

L'ordre du jour de la séance est établi par le président sur proposition du secrétariat permanent. Il comprend :

- le compte rendu de la précédente réunion,
- le rapport du secrétaire général sur les activités de l'association,
- le rapport du trésorier,
- les nouveaux projets faisant appel à une subvention,
- les questions que les commissions permanentes ont souhaité proposer à l'examen,
- les questions d'urgence,
- les demandes d'adhésion.

Les convocations qui comportent les dates et lieu de la session doivent être adressées aux maires trois semaines avant le jour fixé pour la session.

Sauf avis contraire de la majorité des membres du Bureau, elle se déroule dans la ville où est convoquée l'assemblée générale ou le colloque.

Article 18 : Réunions extraordinaires

Si les circonstances l'exigent, le Bureau peut également se réunir en formation extraordinaire à la demande du président ou de la majorité de ses membres.

La convocation écrite, qui comporte le motif justifiant la réunion, est adressée par le président aux membres du Bureau, dans un délai qui ne peut être inférieur à 48 heures.

La réunion du Bureau en formation extraordinaire se déroule au siège du secrétariat permanent. Le président peut néanmoins, après consultation du Bureau, décider de réunir le Bureau en formation extraordinaire dans une autre capitale ou une ville membre.

Article 19 : Présidence

Le Bureau est présidé par le président. En cas d'empêchement, la présidence du Bureau est assurée par le 1^{er} vice-président ou un vice-président dans l'ordre du tableau, par le secrétaire général ou par le maire de la ville d'accueil, si celui-ci est membre du Bureau.

L'organisation et la direction des débats relèvent de la seule responsabilité du président. Lui seul prononce l'ouverture et la levée des séances.

Article 20 : Adoption des décisions du Bureau

Le Bureau ne délibère valablement que si la moitié arrondie au chiffre supérieur de ses membres est présente. Le quorum doit être vérifié à l'ouverture de chaque réunion par la signature des membres présents sur le registre prévu à cet effet.

Le président présente au Bureau les projets de décisions inscrits à l'ordre du jour. Au cours des débats, les membres du Bureau peuvent présenter des amendements. Il n'est débattu en séance que des seuls projets à l'ordre du jour. Sous réserve de l'acceptation du président après consultation du Bureau, les propositions de décisions présentées en cours de réunion par un ou plusieurs membres du Bureau peuvent faire l'objet d'un débat.

A l'issue des débats et à l'initiative du président, les projets et propositions de décisions sont soumis pour approbation aux membres du Bureau. Le président détermine, selon les cas, les projets et propositions de délibération qui nécessitent l'organisation d'un scrutin.

Le cas échéant, le vote des membres du Bureau s'exprime sur chaque délibération à main levée. Un vote au scrutin secret est organisé si la majorité des membres le demande. En cas de partage des voix, la voix du président est prépondérante.

Un membre empêché d'assister à la réunion du Bureau peut donner un pouvoir écrit à un collègue de son choix pour voter en son nom. Chaque membre du Bureau ne peut être porteur que d'une seule procuration. Le Président peut aussi procéder à la consultation des membres du Bureau par correspondance.

Le secrétariat du Bureau est assuré par le secrétariat permanent de l'association.

Article 21 : Procès-verbal

Le relevé des décisions adoptées par les membres du Bureau est assuré par le secrétariat permanent. Il est consigné dans un registre prévu à cet effet.

TITRE IV

Du secrétariat permanent

Article 22 : Missions du secrétariat permanent

Organe exécutif, le secrétariat permanent assiste le président et le Bureau de l'association dans leurs tâches respectives.

Sous l'autorité du président et du Bureau, il est chargé de la mise en œuvre et du suivi de tous les projets décidés par le Bureau. Il est habilité à prendre tout contact utile avec les institutions nationales, internationales et les bailleurs de fonds.

Il gère les comptes de l'association. Il instruit tous les projets éligibles au Fonds de coopération et au Fonds d'Urgence. Il est chargé du recouvrement des cotisations.

Le secrétariat permanent représente l'association auprès des institutions nationales et internationales. Il participe à l'ensemble des travaux des instances de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) dont l'association est l'opérateur spécialisé depuis 1995.

Siégeant à Paris, le secrétariat permanent assure la mise en réseau de tous les membres de l'association en organisant notamment des colloques et des séminaires.

Article 23 : Composition

Le secrétariat permanent est dirigé par un secrétaire permanent qui peut être assisté par un ou plusieurs secrétaires permanents adjoints.

Le secrétariat comprend également des collaborateurs permanents qui peuvent être assistés, en tant que de besoin, pour des missions ponctuelles, par des experts fonctionnels.

Article 24 : Nomination

Le secrétaire permanent est nommé par le président après accord du Bureau.

Les secrétaires permanents adjoints, les collaborateurs et les experts fonctionnels permanents sont nommés, sur proposition du secrétaire permanent, par le président, après accord du Bureau.

Article 25 : Fonctionnement

A l'exclusion des secrétaires permanents adjoints, le secrétaire permanent fixe, après avis du Bureau, les conditions de recrutement, de travail et de rémunération des collaborateurs et des experts fonctionnels permanents placés sous son autorité. En outre, il peut faire appel, en tant que de besoin à des experts en charge d'une mission temporaire.

Le secrétaire permanent fixe, après avis du Bureau, les conditions dans lesquelles s'effectuent les déplacements en France et à l'étranger de l'ensemble des personnels travaillant au sein du secrétariat permanent.

Article 26 : Signature du secrétaire permanent

Le secrétaire permanent signe tous les documents établis par les personnes placées sous son autorité. Sur autorisation du président, il est également habilité à ouvrir et faire fonctionner, au nom de l'association, tout compte bancaire. De la même façon, il peut être autorisé par le président à représenter l'association en justice et à l'engager dans tous les actes de la vie civile.

Les compétences dévolues au secrétaire permanent peuvent être confiées, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, aux secrétaires permanents adjoints.

TITRE IV

De la mise en œuvre et du suivi des projets de coopération

Article 27 : Les projets de coopération

L'action de l'AIMF s'exerce à travers la mise à disposition des maires et des représentants des villes membres de l'association de crédits disponibles dans le cadre du Fonds de Coopération et du Fonds d'Urgence. Le secrétariat permanent est chargé de la mise en œuvre et du suivi de tous les projets initiés dans le cadre de ces deux fonds. Il veillera à ce que ces projets soient le produit d'une volonté de l'assemblée locale et des bénéficiaires des équipements, en favorisant, notamment, la création d'un comité de pilotage réunissant élus, utilisateurs, experts fonctionnels. Pour suivre ses programmes, le Bureau dispose du Comité de projet et des commissions permanentes.

Article 28 : Comité de projet

Composé du président, du secrétaire général, du trésorier et du secrétaire permanent de l'association, le comité de projet examine et émet un avis sur toutes les demandes de financement de projets présentés, au titre du Fonds de Coopération, par les maires ou les responsables des capitales et des villes membres.

Article 29 : Commissions permanentes

Conformément à l'article 16 ci-dessus, le Bureau peut élire, en son sein, des Présidents de groupes de réflexion continue appelés Commissions permanentes, sur l'un des axes de la Programmation stratégique. Ils doivent disposer du soutien technique de la ville dont ils sont l'élu et, éventuellement, de l'appui budgétaire du réseau.

Ils rendent compte de leur activité lors de chaque réunion du Bureau.

Article 29 bis : Le Fonds de Garantie

Il est créé, le 21 octobre 2010, sur proposition du Bureau, une réserve pour constituer un Fonds de Garantie destiné à couvrir l'engagement de l'AIMF dans les opérations de coopération multilatérales.

Cette réserve est abondée par les économies de fonctionnement du Secrétariat permanent et par le solde non utilisé des produits financiers

Article 30 : Le Fonds de Coopération

Créé à Tunis le 16 juillet 1990, le Fonds de Coopération recueille les subventions en provenance d'organismes publics locaux.

La mobilisation de ce fonds doit avoir pour effet de permettre aux villes d'enregistrer des évolutions dans la maîtrise de la gestion urbaine et de contribuer à une meilleure satisfaction des besoins collectifs de la population.

Toutes ces opérations d'investissement d'équipements collectifs, réalisées à l'échelle du quartier par les villes membres, peuvent bénéficier d'une participation de ce fonds.

La part du Fonds de Coopération ne peut excéder 80 % du coût total du projet, les villes bénéficiaires devant en assumer au moins 20 %.

La décision d'attribution d'une subvention du Fonds de Coopération relève d'une décision du Bureau de l'association.

Un règlement applicable à l'ensemble des membres de l'association détermine les règles générales relatives à la dotation dont bénéficie le fond, les opérations éligibles, les exclusions et les modalités de financement. Ce

règlement définit aussi les règles de procédures d'approbation et d'exécution des projets. Adopté par le Bureau sur proposition du secrétariat permanent, le règlement du Fonds de Coopération est modifié selon une procédure identique.

La liste des pièces nécessaires pour constituer un dossier de requête en financement pour un projet d'infrastructure, les différentes étapes de la procédure et le suivi administratif et financier des projets figurent en annexe du présent règlement.

Article 31 : Le Fonds d'Urgence

Créé le 5 juillet 2001, sur proposition du Maire de Paris, le fonds d'urgence est l'expression d'une nouvelle solidarité en faveur des villes victimes d'une catastrophe ou d'une crise grave.

Ce fonds est constitué de produits financiers générés par les subventions attribuées aux projets en cours de réalisation.

La décision d'attribution d'une aide urgente relève du président du Bureau de l'association, sur proposition du secrétariat permanent, après validation du président de la commission permanente concernée.

Le maire ou le responsable doit fournir à l'appui de sa demande, qu'il aura financièrement estimée, tout document ou témoignage utile permettant au secrétariat permanent d'instruire le dossier.

TITRE V

Dispositions diverses

Article 32 : Le présent règlement entre en vigueur dès son adoption par l'assemblée générale.

Article 33 : Le précédent règlement intérieur est abrogé.